RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

SOMMAIRE

3
ÉDITO

4
CARTE DES COMMUNES ADHÉRENTES

6
LES MISSIONS DU SYMIELECVAR

24
LES COMPTES DU SYNDICAT

29
LE FONCTIONNEMENT DU SYMIELECVAR

44
L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

ÉDITO 2017

Jacques FREYNET
Président du SymielecVar

L'année 2017 a été très chargée pour le syndicat, particulièrement dans les domaines de la vie intercommunale et de la transition énergétique.

Le schéma de simplification intercommunale a conduit au transfert des compétences de 27 communes qui étaient intégrées dans quatre SIE.

Cela a nécessité un travail important pour arriver à une prise en charge effective par le SYMIELECVAR.

2017 aura été également marqué dans ce domaine par la création de la métropole TPM qui est devenue adhérente au SYMIELECVAR de par le mécanisme de la représentation – substitution.

En ce qui concerne la transition énergétique, je souhaite mettre en avant le projet phare de déploiement d'un réseau d'infrastructure de prises de recharge pour les véhicules électriques.

Ce sont trois ans de travail qui se sont concrétisés par la mise en service effective des bornes de recharge.

Je remercie les communes qui nous ont accompagné sur ce programme d'aménagement du territoire, ainsi que tous les acteurs qui ont participé activement au succès, l'ADEME, la SPIE, ENEDIS et surtout, l'ensemble du personnel du SYMIELECVAR sans qui, ce dossier n'aurait pas abouti.

2017

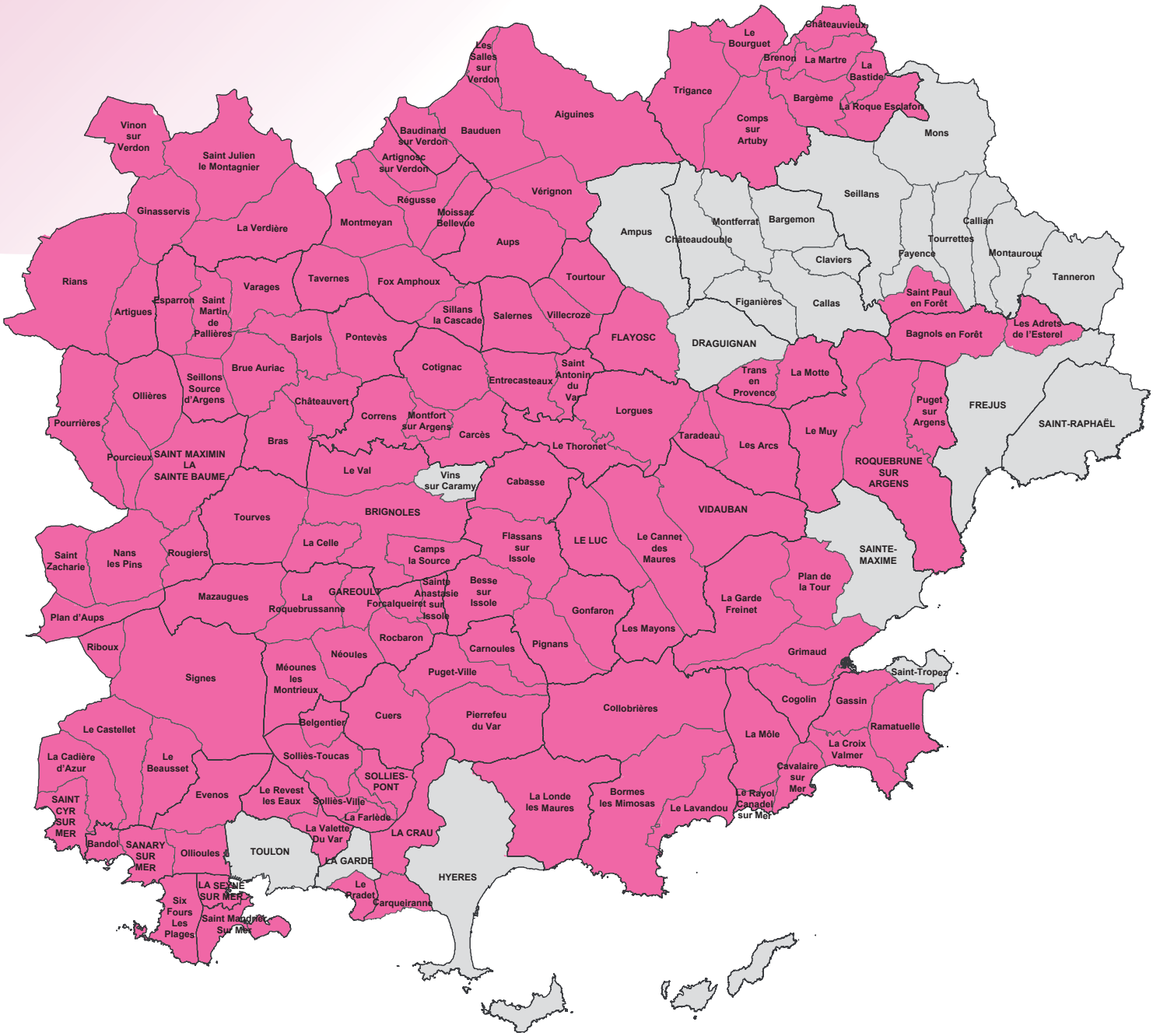

COMMUNES DU SYNDICAT

COMMUNES HORS SYNDICAT

De 38 à... **130** communes adhérentes

LES ADRETS DE L'ESTEREL
AIGUINES
LES ARCS
ARTIGNOSC
ARTIGUES
AUPS
BAGNOLS EN FORET
BANDOL
BARGEME
BARJOLS
LA BASTIDE
BAUDINARD
BAUDUEN
LE BEAUSSET
BELGENTIER
BESSE SUR ISSOLE
BORMES LES MIMOSAS
LE BOURGUET
BRAS
BRENON
BRIGNOLES
BRUE AURIAC
CABASSE
LA CADIERE D'AZUR
CAMPS LA SOURCE
LE CANNET DES MAURES
CARCES
CARNOULES
CARQUEIRANNE
LE CASTELLET
CAVALAIRE SUR MER
LA CELLE
CHATEAUVERT
CHATEAUVIEUX
COGOLIN
COLLOBRIERES
COMPS SUR ARTUBY
CORRENS
COTIGNAC
LA CRAU
LA CROIX VALMER
CUERS
ENTRECASTEAUX
ESPARRON
EVENOS
LA FARLEDE
FLASSANS SUR ISSOLE
FLAYOSC
FORCALQUEIRET
FOX AMPHOUX
LA GARDE FREINET
GAREOULT
GASSIN
GINASSERVIS
GONFARON
GRIMAUD
LE LAVANDOU
LA LONDE LES MAURES
LORGUES
LE LUC EN PROVENCE
LA MARTRE
LA MOTTE
LES MAYONS
MAZAUGUES
MEOUNES LES MONTRIEUX
MOISSAC BELLEVUE
LA MOLE
MONTFORT SUR ARGENS
MONTMEYAN
LE MUY
NANS LES PINS
NEOULES
OLLIERES
OLLIOULES
PIERREFEU
PIGNANS
PLAN D'AUPS STE BAUME
PONTEVES
POURCIEUX
POURRIERES
LE PRADET
PUGET VILLE
LE RAYOL CANADEL
LE PLAN DE LA TOUR
PUGET SUR ARGENS
RAMATUELLE
REGUSSE
LE REVEST LES EAUX
RIANS
RIBOUX
ROCBARON
LA ROQUE ESCLAPON
ROQUEBRUNE SUR ARGENS
LA ROQUEBRUSSANNE
ROUGIERS
SAINT ANTONIN DU VAR
SAINT CYR SUR MER
SAINT MANDRIER
SAINT MARTIN DE PALLIERES
SAINT PAUL EN FORET
SAINT ZACHARIE
SALERNES
LES SALLES/VERDON
SANARY SUR MER
SILLANS LA CASCADE
SIX FOURS LES PLAGES
SOLLIES PONT
SOLLIES TOUCAS
SOLLIES VILLE
ST JULIEN LE MONTAGNIER
SEILLONS SOURCE ARGENS
LA SEYNE/MER
SIGNES
SAINT MAXIMIN STE BAUME
SAINTE ANASTASIE/ ISSOLE
TARADEAU
TAVERNES
LE THORONET
TOURTOUR
TOURVES
TRANS EN PROVENCE
TRIGANCE
LE VAL
LA VALETTE DU VAR
VARAGES
LA VERDIERE
VERIGNON
VIDAUBAN
VILLECROZE
VINON SUR VERDON

1 LES MISSIONS DU SYMIELECVAR

Le SYMIELECVAR est l'autorité concédante habilitée à concéder la distribution d'énergie sur l'ensemble de son territoire.

Le SYMIELECVAR est un syndicat mixte fermé, il exerce ses missions pour le compte de 130 communes.

MISSIONS STATUTAIRES

Le SYMIELECVAR assure pour ses collectivités adhérentes les **missions suivantes** :

- Le contrôle de concession,
- La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- La gestion et le contrôle de la taxe électricité,
- La maîtrise de l'énergie-travaux d'économies d'énergie,
- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables,
- Le groupement d'achat d'électricité,
- La récupération des RODP,
- La maintenance des réseaux d'éclairage public.

1.1 LE CONTRÔLE DE CONCESSION

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

Article L2224-31
Code général des collectivités territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négocient et concluent les contrats de concession**, et exercent **le contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions ».

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SYMIELECVAR, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Depuis 2017, l'agent en charge du contrôle de concession, assermenté par le Tribunal de Grande Instance est Victoria TORRES.

LE CONTRÔLE ANNUEL D'ENEDIS

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- les travaux neufs et travaux de maintenance
- l'exploitation du réseau
- les relations avec les usagers
- la fourniture d'électricité
- les comptes d'exploitation

ÉDITION DU RAPPORT D'ANALYSE DU CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres. Le rapport de contrôle de concession 2018 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat dans « l'espace adhérent » dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2018.

La concession électrique du Syndicat regroupe depuis le 1er janvier 2017, 130 communes. Les saisines du Syndicat par les collectivités concernent principalement l'élagage, la réparation d'ouvrages dégradés et les déplacements d'ouvrages.

AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

La concession prendra fin le 20 décembre 2021. Un audit sur l'impact patrimonial et financier en fin de concession électricité a été réalisé en 2013. Afin de préparer au mieux le renouvellement de ce contrat, le syndicat fera réaliser en 2018-2019 un nouvel audit de la concession électricité. Avec les résultats, le syndicat établira un rapport sur les enjeux financiers et patrimoniaux de la de fin de concession et ainsi préparera la négociation avec le concessionnaire actuel ENEDIS qui portera sur la valeur de la concession, les biens de reprise et de retour et l'identification des biens propres du concessionnaire, la durée de la concession...

LE CONTRÔLE QUOTIDIEN

INTERVENTION DANS LES LITIGES ENTRE ENEDIS ET LES COLLECTIVITÉS OU LES PARTICULIERS

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'ENEDIS.

Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec ENEDIS, elle peut adresser une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagné du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SYMIELECVAR une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.

...LE CONTRÔLE DE CONCESSION

CHIFFRES CLÉS 2017

En **2017**, le syndicat a été saisi pour 19 litiges.

CONTRÔLE DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE SIMPLIFIÉS (ART R323-25 du code de l'énergie).

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux (Art R 323-25) déposées par ENEDIS au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de connaître les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone de travaux et de contrôler si les réseaux à construire prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

QUELQUES CHIFFRES...

DONNÉES	2014	2015	2016	2017
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	127	128	130	130
POPULATION MUNICIPALE SUR LA CONCESSION	573 506	593 427	606 143	611 035
POPULATION MUNICIPALE URBAINE	525 485	543 425	572 428	560 160
POPULATION MUNICIPALE RURALE	48 021	50 002	33 715	50 875
RESEAUX HTA SOUTERRAINS en Km	3 293	3 445	3 624	3 733
RESEAUX HTA AERIENS en Km	2 201	2 170	2 176	2 152
RESEAUX BTA SOUTERRAINS en Km	3 731	3 852	3 982	4 037
RESEAUX BTA NU en Km	151	149	148	145
RESEAUX BTA ISOLE en Km	5 439	5 498.	5 662	5 656
NOMBRE DE POSTES DE DISTRIBUTION	7 865	8 016	8 265	8 343
NOMBRE DE CLIENTS SUR LA CONCESSION AU TARIF REGULE	410 406	402 940	404 729	392 669
NOMBRE DE CLIENTS AU TARIF DU MARCHE	25 696	42 775	53 525	69 873
NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTES	2 188	2 930	2 793	2 619
TEMPS DE COUPURE " CRITERE B TCC "* EN MIN.	98	105	112	74

**CRITERE B TCC : indicateur du temps moyen de coupures par clients Toutes Causes Confondues.*

LINKY

Le compteur Linky est en cours de déploiement sur tout le territoire français et notamment sur le périmètre de la concession du syndicat.

Pour rappel ce déploiement fait suite à une directive européenne du 13 juillet 2009 qui a été transposée en droit français. Ainsi ENEDIS, qui en a la responsabilité exclusive a mis en place un calendrier de pose.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre collectivité sur le site :

www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SYMIELECVAR grâce à un espace réservé dans la rubrique « adhérents » du site Internet et adresser par email des photos.

www.symielecvar.fr
Accueil → Contactez-nous

Les identifiants et les mots de passe peuvent être récupérés sur demande à l'adresse suivante : sylvie.trillaud@symielecvar.fr

...LE CONTRÔLE DE CONCESSION

LA CONCESSION GAZ

LISTE DES 34 COMMUNES QUI ONT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE :

BANDOL, BARJOLS, LE BEAUSSET, BRIGNOLES, LE CANNET-DES-MAURES, CARCES, CARQUEIRANNE, LA CRAU, CUERS, LA FARLEDE, FLAYOSC, GAREOULT, LA LONDE-LES-MAURES, LORGUES, OLLIERES, OLLIOULES, PIERREFEU-DU-VAR, SAINT-CYR-SUR-MER, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, SALERNES, SANARY-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER,SIGNES, SIX-FOURS-LES-PLAGES, SOLLIES-PONT, SOLLIES-VILLE, TOURVES, LE VAL, LA VALETTE-DU-VAR, VARAGES, POURCIEUX, POURRIERES, VINON-SUR-VERDON.

31 communes ont des points de livraison gaz.

La commune de Sollies Ville est traversée par le réseau de GRDF mais n'a pas de point de livraison actif.

La délibération n°88 du 17 décembre 2014 donne délégation de service Public à TOTALGAZ pour la commune Pourcieux. Les communes de Ollières et de Pourrières adhèrent à la compétence et sont en attente de lancement d'une DSP pour créer leur réseau.

LE CONTRÔLE ANNUEL DE GRDF

L'article 31 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concessions (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- une analyse de la qualité du service rendu
- une description des réseaux de distribution de gaz
- un rapport financier et le compte d'exploitation

ÉDITION DU RAPPORT D'ANALYSE DU CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ».

Celui-ci est envoyé aux 34 communes.

Le rapport de contrôle de concession 2017 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat dans « l'espace adhérent » dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2017.

QUELQUES CHIFFRES...

DONNÉES	2015	2016	2017
NOMBRE DE COMMUNES APPARTENANT AU SYNDICAT	34	34	34
POPULATION TOTALE SUR LA CONCESSION	351 526	353 699	355 210
NOMBRE DE CLIENTS DU RESEAU	35 140	35 361	36 665
QUANTITES DE GAZ ACHEMINEES en GWh	528	522	546
LONGUEUR TOTALE DE CANALISATION en Km	807.98	811.20	813.18
POSTES DE DETENTE RESEAU	82	76	73
BRANCHEMENTS COLLECTIFS	2 523	2 840	3 237
NOMBRE D'INCIDENTS	442	359	344

DÉPLOIEMENT DE GAZPAR

Le projet de compteur communicant gaz, appelé GAZPAR, a pour objet le remplacement des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle. Le déploiement des compteurs communicants a débuté en 2016 et se poursuit partout en France jusqu'en 2022.

Le consommateur pourra accéder quand il le désire à ses données de consommation, fixer son niveau de consommation ou encore comparer ses consommations à des profils similaires pour pouvoir se situer.

De plus, les relevés seront réalisés à distance et automatiquement. Cela sera possible car le compteur GAZPAR transmet par radio les données de consommation 2 fois par jour. Des concentrateurs sont positionnés sur des points hauts (toits d'immeubles par exemple) et reçoivent ainsi les données de chaque compteur en moins d'une seconde.

Pour connaître le calendrier de déploiement sur votre commune, rendez-vous sur le site :

https://monespace.grdf.fr/compteur-gazpar-et-ma-commune

1.2 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux d'effacement qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à ENEDIS.Il a pour cela procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux.

La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert avec une publicité européenne.

La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.

LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, une convention organise les relations entre le Syndicat et ORANGE et s'applique en présence d'appui commun déposé dans l'emprise des travaux. **L'appui commun** désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques.

Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange. **La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.**

LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2.

Le Syndicat crée (compétence 1) des nouveaux réseaux d'éclairage public, ou dissimule (compétence 2) des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficience et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel. Le syndicat est également compétent en matière d'illuminations.

QUELQUES CHIFFRES...

CHIFFRES CLÉS 2017

DEPUIS LA CRÉATION DU SYNDICAT

233 km de lignes dissimulées

2 862 poteaux déposés

NOMBRE DE PROJETS DEMANDÉS PAR LES COMMUNES

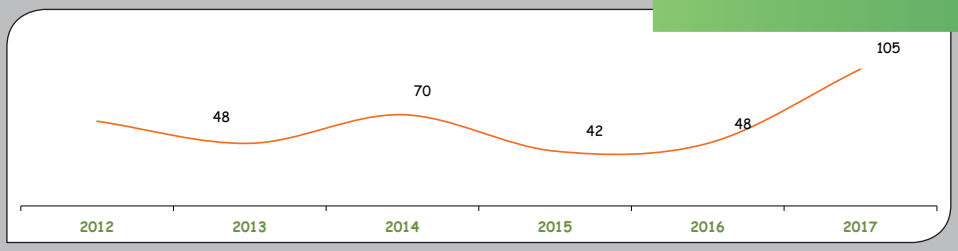

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE TRAVAUX EN TTC 2017

CHIFFRES CLÉS 2017

TOTAL

3 663 542 € TTC

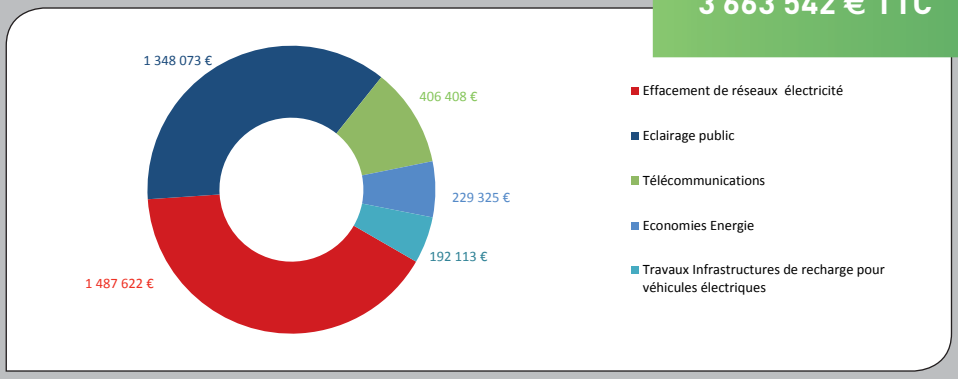

MONTANT DES ORDRES DE SERVICE EN HT 2017

CHIFFRES CLÉS 2017

TOTAL

8 064 731 € HT

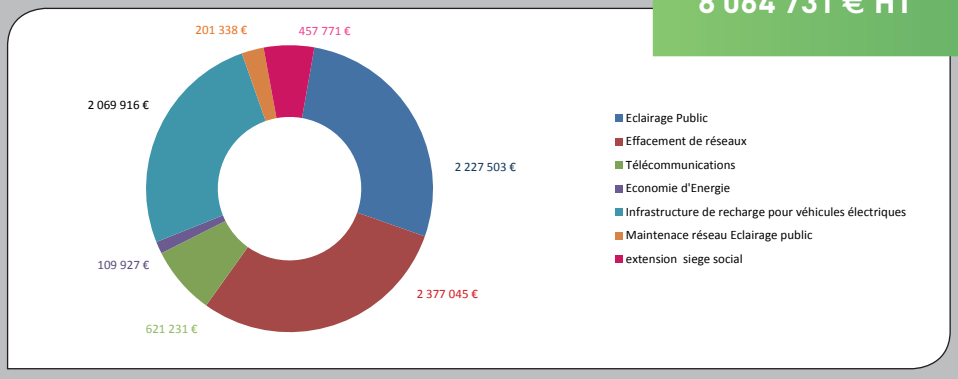

CARTE LOTS-AGENTS

Semestre 2 - 2017

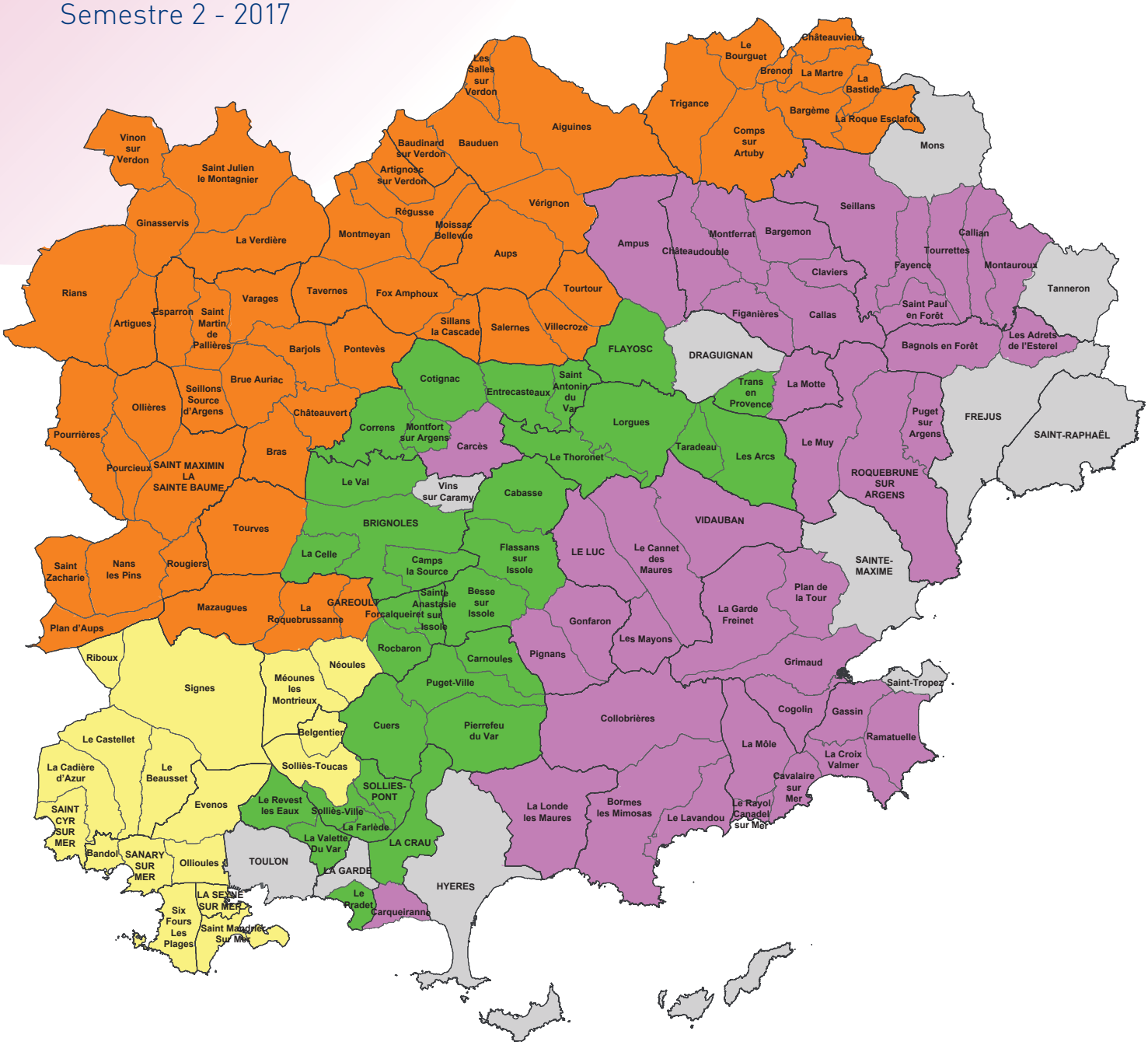

D. DURAND - 06 13 65 17 77 - delphine.durand@symielecvar.fr

J. DUVAL - 06 83 10 64 98 - jerome.duval@symielecvar.fr

F. SIMONDI - 06 73 28 81 17 - frederic.simondi@symielecvar.fr

F. SIMONDI - 06 73 28 81 17 - frederic.simondi@symielecvar.fr

COMMUNES HORS SYNDICAT

QUELQUES PHOTOS DE CHANTIERS (Avant, après)...

Mise en souterrain des vieux réseaux aériens et pose de matériels d'éclairage public..

LORGUES – Chemin de l'Étang

OLLIOULES – Chemin de Sainte-Barbe

BRIGNOLES – Traverse des Religieuses

1.3 LA GESTION ET LE CONTRÔLE DE LA TAXE ÉLECTRICITÉ

UNE OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA TAXE

L'article **L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie **aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal**.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles.

Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1.5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0.5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article **L. 2333-2 du CCGT** énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

CONTRÔLE DES FOURNISSEURS ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DU SYMIELECVAR

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'ERDF qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.

CHIFFRES CLÉS 2017

120 communes ont transféré au Syndicat la perception, le contrôle et le reversement de la taxe sur l'électricité.

24 fournisseurs sont contrôlés par le Syndicat en 2017.

ATERNA	ENERGEM	PROXELIA	SELIA	TOTAL ENERGIE
EDF Commerce	GDF SUEZ	EON FRANCE	JOUL & Cie	UPLE ENERGIE D'ICI
ENALP	LAMPIRIS	LUCIA	IBERDROLA	SOWATT
ENERCOOP	PLANETE OUI	UNIPER	HYDROPTION	ENGIE
GEG SdE	POWEO Direct Energie	VATTENFALL Energies	GEDIA	ENERGIES LIBRES

ÉVOLUTION DU VOLUME DE LA TAXE

CHIFFRES CLÉS 2017

La taxe versée par les fournisseurs en 2017 s'élève à **16 210 913 €**

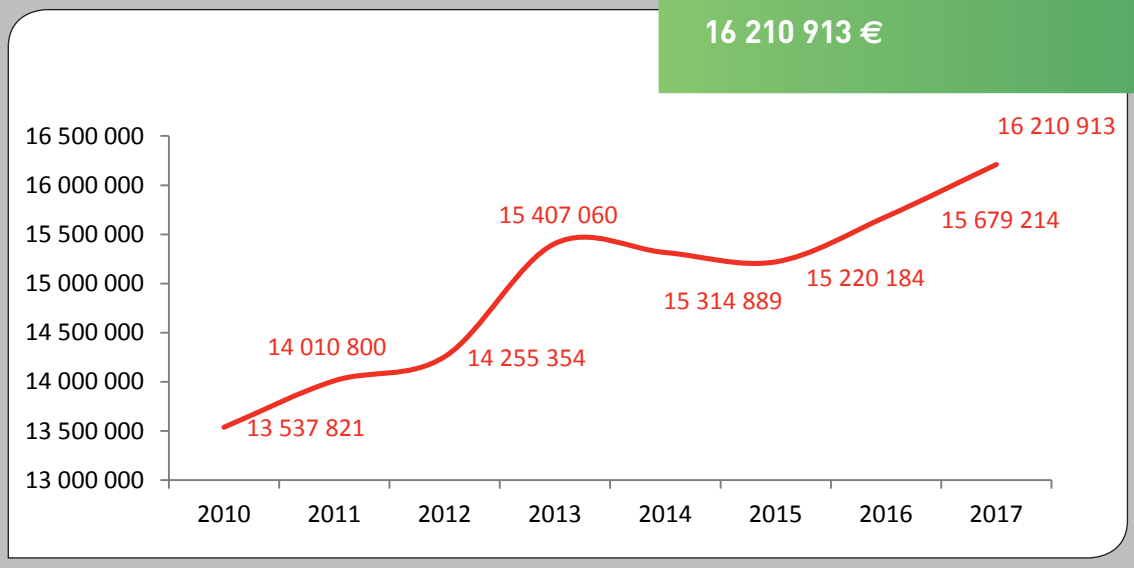

TARIFS DE LA TCCFE

ANNEE	COEFFICICENT MULTIPLICATEUR	TARIFS 0,75	TARIFS 0,25
2011	8	6/MWh-0,006/KWh	2/MWh-0,002/KWh
2012	8.12	6,09/MWh-0,00609/KWh	2,03/MWh-0,00203/KWh
2013	8.28	6,21/MWh-0,00621/KWh	2,07/MWh-0,00207/KWh
2014	8.44	6,33/MWh-0,00633/KWh	2,11/MWh-0,00211/KWh
2015	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh
2016	8.50	6,375/MWh-0,00638/KWh	2,125/MWh-0,00213/KWh
2017	8.50	6,38/MWh-0,00638/KWh	2,13/MWh-0,00213/KWh

Le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe. Ainsi depuis 1er janvier 2016, il n'est plus nécessaire de délibérer chaque année pour réactualiser le coefficient multiplicateur.

Les tarifs légaux de base de la taxe qui sont actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant-dernière année et le même indice établi pour l'année 2013.

Cette année les tarifs légaux de la taxe ont légèrement augmenté.

1.4 LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

LES CHANTIERS DE TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Remplacement des matériels vétustes, baisse des puissances installées, variation de puissance, amélioration de la qualité d'éclairement.

Lanterne fonctionnelle

Lanterne décorative en remplacement de la lanterne boule

TRAVAUX EN COURS EN 2017

LA CANNET DES MAURES	LE RAYOL CANADEL

DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES EN COURS EN 2017

LE BEAUSSET	LE PRADET
LES MAYONS	TRANS-EN-PROVENCE
CHÂTEAUDOUBLE	

CEE EN COURS D'INSTRUCTION

5 455 174 kwhcumacs au titre des travaux 2017

ACCÈS À LA PLATEFORME DE CEE VIA LE SITE DU SYMIELECVAR

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : COMMENT OBTENIR LA PRIME ?

Les Certificats d'Economie d'Energie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

La comparaison est simple et gratuite sur la plate-forme, il suffit de :

1. **Renseigner en 3 minutes le projet** sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime.
2. **Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif.**
3. **Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie.**
4. **Choisir l'offre de prime la plus intéressante.**

LE PREMIER SALON SMART ENERGIE ET MOBILITE DURABLE

Le 21 septembre 2017, le SYMIELECVAR a organisé son 1er Salon « SMART ENERGIE ET MOBILITE DURABLE » en partenariat avec la ville de Brignoles, parrainé par l'Association des Maires du Var et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

Inauguré par M. André CARAVA, Sous-Préfet de Brignoles, cet évènement a été couronné de succès. Les décideurs locaux ont pu découvrir des équipements innovants présentés par une trentaine d'exposants.

L'information était également au rendez vous puisque trois tables rondes étaient organisées sur les thèmes des véhicules électriques et Gaz, les contraintes juridiques dans l'éclairage public et enfin sur la rénovation des parcs et spécialement sur les précautions lors de remplacements de luminaires anciens par des LEDS.

Le stand du SYMIELECVAR a reçu beaucoup de visiteurs intéressés par la démonstration de la recharge à la Borne du réseau MOUV ELEC VAR piloté par le Syndicat et composé de composé de 107 bornes à ce jour.

Quatre jours après le Salon, Monsieur Jacques Freynet, Président du SYMIELECVAR et Mme Christine Lanfranchi-Dorgal, Maire de Saint Maximin ont inauguré la première borne de recharge de véhicules électriques, à Saint Maximin.

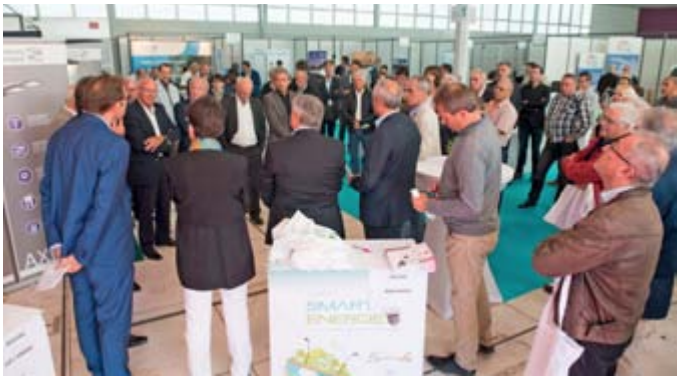

1.5 LES BORNES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Mouv'ELec Var, le programme de déploiement des bornes de charge du SYMIELECVAR est lancé.

Mouv'Elec Var est une opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confiés à l'ADEME, à hauteur de 50% ainsi qu'un financement à hauteur de 10% du SYMIELECVAR.

Le Syndicat prend en charge **la gestion complète du** Réseau Mouv'Elec Var :

- Construction et mise en service
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs
- Paiement des charges par les usagers.

Chaque borne est équipée de **2 points de charge** permettant le branchement de 2 véhicules en même temps. Le chargement s'effectuera au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou au moyen d'un smartphone. Le stationnement pour les véhicules en cours de recharge est gratuit.

2017 RÉPARTITION

DES BORNES POSÉES

Au 31/07/2018

107 bornes posées en 2018.

CHIFFRES CLÉS 2017

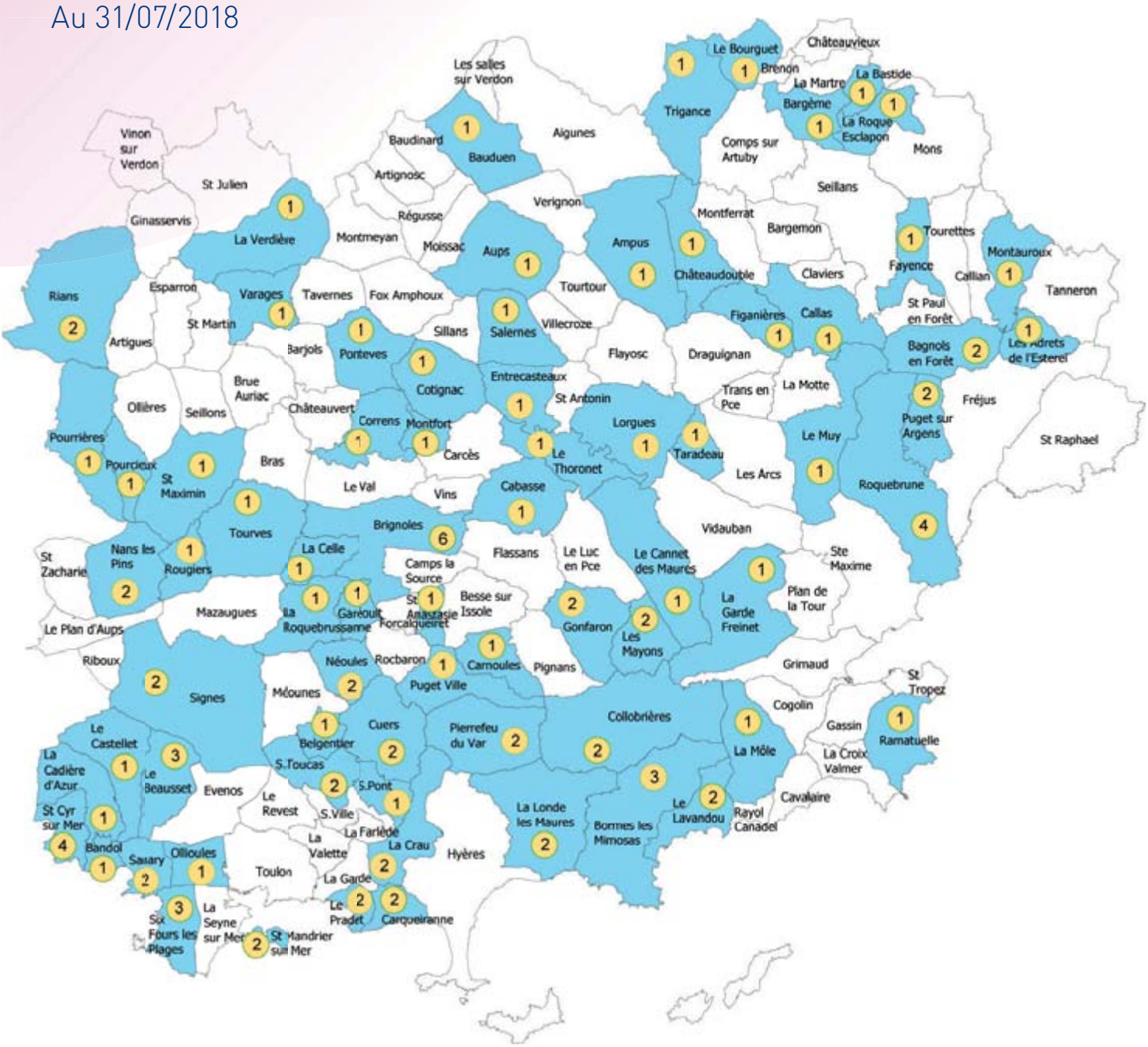

BORNES MOUV'ELEC VAR

1.6 GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ
BAISSE DES COÛTS D'ACHAT

Pour mémoire, le Symielecvar est coordonnateur d'un groupement de commandes, qui comprend 80 membres, constitué pour l'achat d'électricité pour les points de livraison (PDL) >36KVA et pour ceux <36KVA, dont les marchés ont été attribués à la Société ENGIE.

Certains membres ont signalé des dysfonctionnements, dans la gestion de leur espace client, la facturation, le traitement des demandes, qui ont nécessité l'intervention du Syndicat. Des courriers ont été adressés en juillet 2017 et en mai 2018 à la Société ENGIE lui demandant une gestion plus efficiente des marchés afin de mieux répondre aux attentes des membres.

Le Syndicat, par courrier envoyé en décembre 2017, a rappelé aux membres la fin, en décembre 2018, du marché conclu pour les PDL>36KVA et les a consultés concernant leur intention de maintenir leur adhésion. Quant aux communes non adhérentes, elles ont été interrogées sur leur éventuel souhait d'adhésion.

À partir des données collectées des réponses reçues, le Syndicat a lancé une consultation dont le 1er marché subséquent prendra effet le 1er/01/2019.

Le groupement, dont la liste a été définie en bureau du 21/06/2018, comptera 101 membres dont 92 collectivités, 6 CCAS et 3 établissements de santé.

1.7 LES RODP
DES RECETTES IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES

ÉLECTRICITÉ

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'ERDF, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance représente en 2016, sur le territoire du Syndicat 200 369 euros pour une population totale de 621 651.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005.

Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. 53 communes ont confié cette mission au SYMIELECVAR.

L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Par la suite, à l'appui des plans sous format numérique, le Syndicat vérifiera la véracité des déclarations de l'Opérateur Orange.

GAZ

Dans le cadre de cette mission, Le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer.

CHANTIERS PROVISOIRES

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.

1.8 LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis la délibération du conseil syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « maintenance éclairage public » est ajoutée aux statuts du syndicat a l'article 2.2.4.

CHIFFRES CLÉS 2017

55 communes ont confié au SYMIELECVAR la gestion de leur réseau d'éclairage public.

ARTIGUES	LA MOLE	PUGET VILLE
AUPS	LA ROQUEBRUSSANNE	RIANS
BARJOLS	LA VERDIERE	RIBOUX
BAUDUEN	LE BEAUSSET	ROCBARON
BESSE	LE CASTELLET	ROUGIERS
CABASSE	LE LUC	SAINT-MANDRIER
CAMPS LA SOURCE	LE THORONET	SALERNES
CARNOULES	LE VAL	SIGNES
CHATEAUDOUBLE	LES MAYONS	SOLLIES TOUCAS
COLLOBRIERES	MAZAUGUES	SOLLIES VILLE
COTIGNAC	MEOUNES	ST JULIEN
ESPARRON	MONTFORT	STE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
EVENOS	NANS LES PINS	TARADEAU
FLASSANS	NEOULES	TAVERNES
FLAYOSC	PIGNANS	TOURVES
FORCALQUEIRET	PLAN D'AUPS	VARAGES
GAREOULT	PONTEVES	VILLECROZE
GINASSERVIS	POURCIEUX	
LA CROIX VALMER	POURRIERES	

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

Un site internet est à la disposition des collectivités pour permettre un signalement en ligne.

Cette mutualisation permet d'obtenir un prix moyen par point lumineux et par an de 9 à 20 euros HT en fonction de la nature des sources lumineuses.

Un rapport annuel cette mission, est adressé annuellement aux communes concernées.

Configuration
Défaut
Rapport
DESCRIPTION ECLAIRAGE - NOMBRE DE LUMINAIRE...
615
LUMINAIRE - HAUTEUR
LUMINAIRE - ETAT
DESCRIPTION ECLAIRAGE - NOMBRE DE LUMINAIRES
LUMINAIRE - LAMPE: PUISSANCE
SUPPORT - HAUTEUR
SUPPORT - ETAT
DESCRIPTION ECLAIRAGE - TYPE

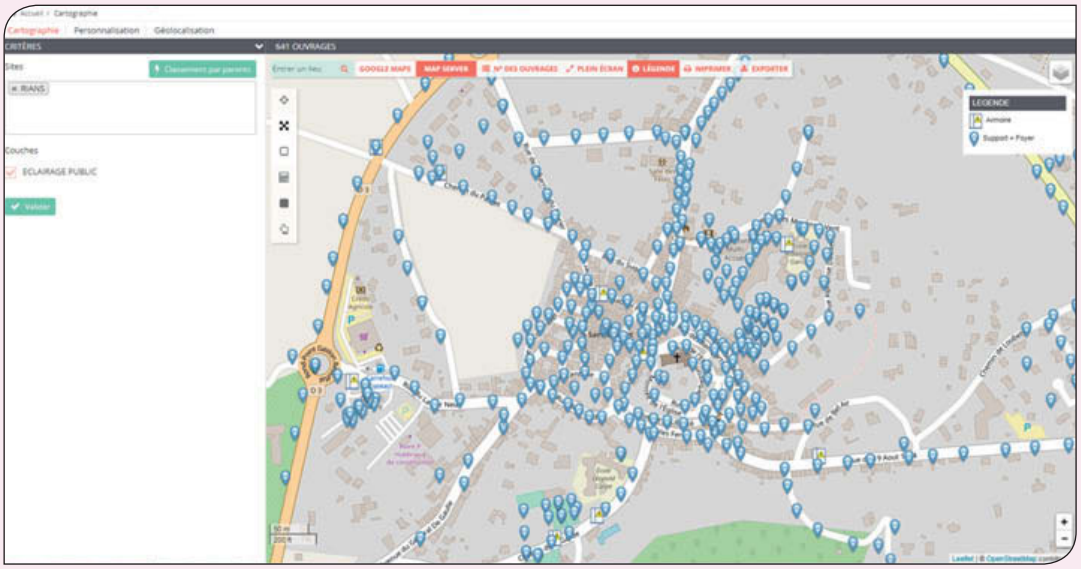
Accueil / Cartographie
Cartographie
Personnalisation
Géolocalisation
CRITÈRES
541 OUVRAGES
Sites
Couches
ECLAIRAGE PUBLIC
Valider
GOOGLE MAPS
MAP SERVER
PLEIN ÉCRAN
LÉGENDE
IMPRIMER
EXPORTER
LEGENDE
Armoire
Support + Foyer

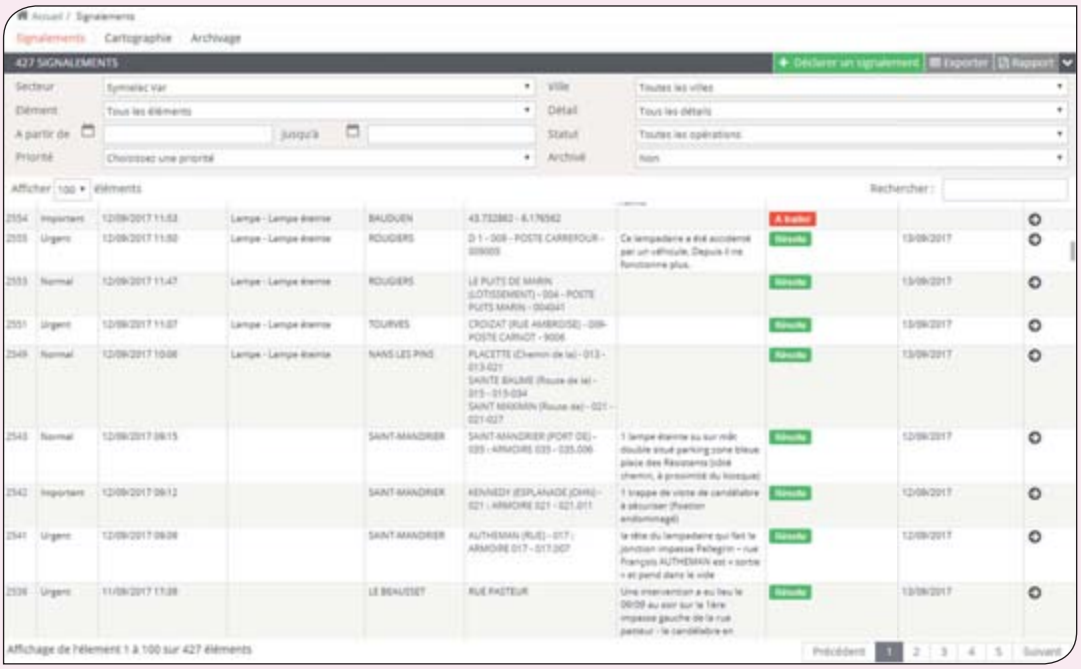
Accueil / Signalements
Signalements
Cartographie
Archivage
427 SIGNALEMENTS
Déclarer un signalement
Exporter
Rapport
Secteur
Symelec Var
Ville
Toutes les villes
Élément
Tous les éléments
Détail
Tous les détails
A partir de
jusqu'à
Statut
Toutes les opérations
Priorité
Choisissez une priorité
Archivé
Non
Afficher 100 éléments
Rechercher :
Affichage de l'élement 1 à 100 sur 427 éléments
Précédent
Suivant

2 LES COMPTES DU SYNDICAT
2.1 LES DÉPENSES

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

DF : dépenses de fonctionnement
DI : dépenses d'investissement

LES DÉPENSES

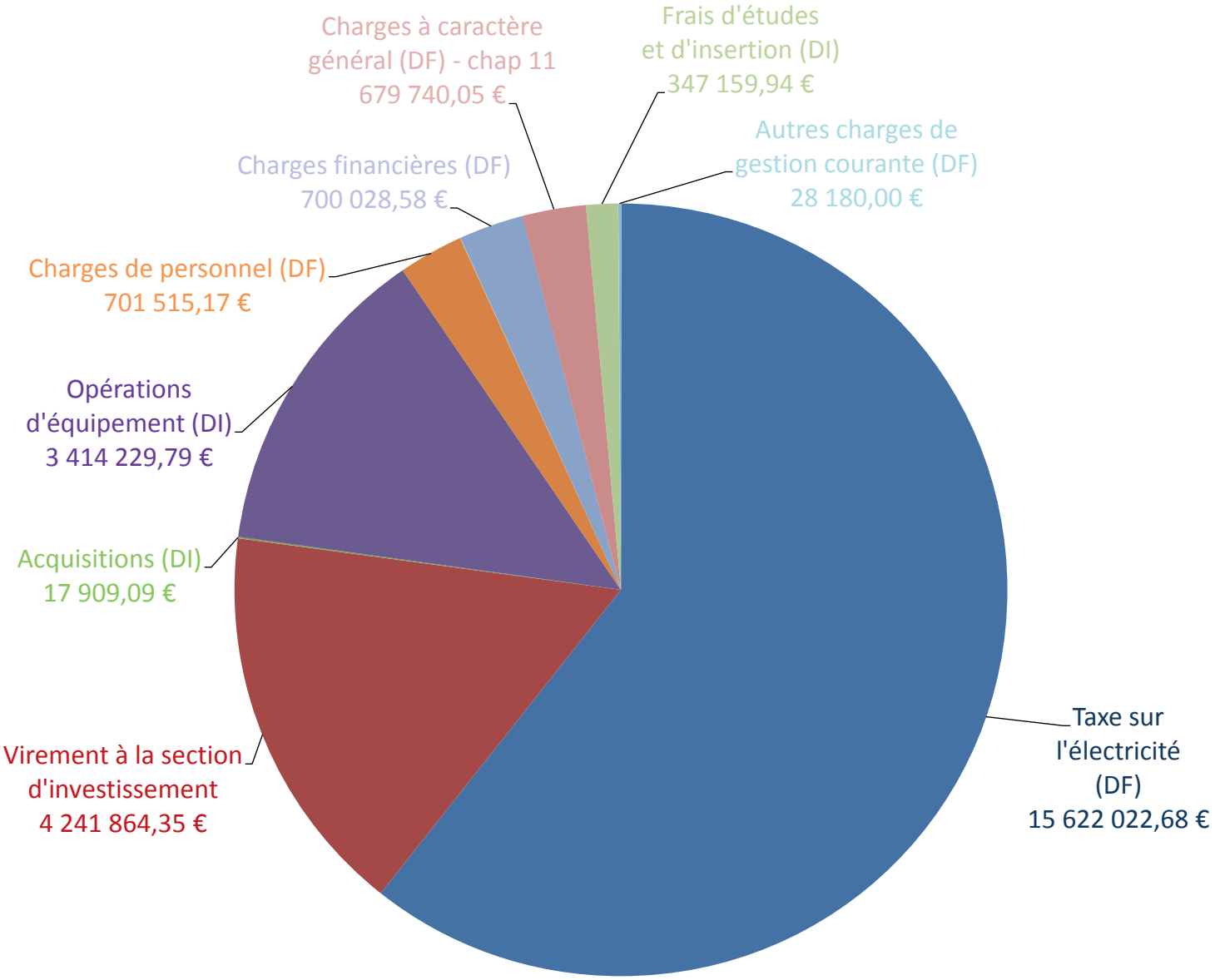

ÉVOLUTION DES DÉPENSES

CHIFFRES CLÉS 2017

Depuis sa création, le syndicat a réalisé **74 millions d'euros de travaux** pour le compte de ses adhérents.

LES TRAVAUX

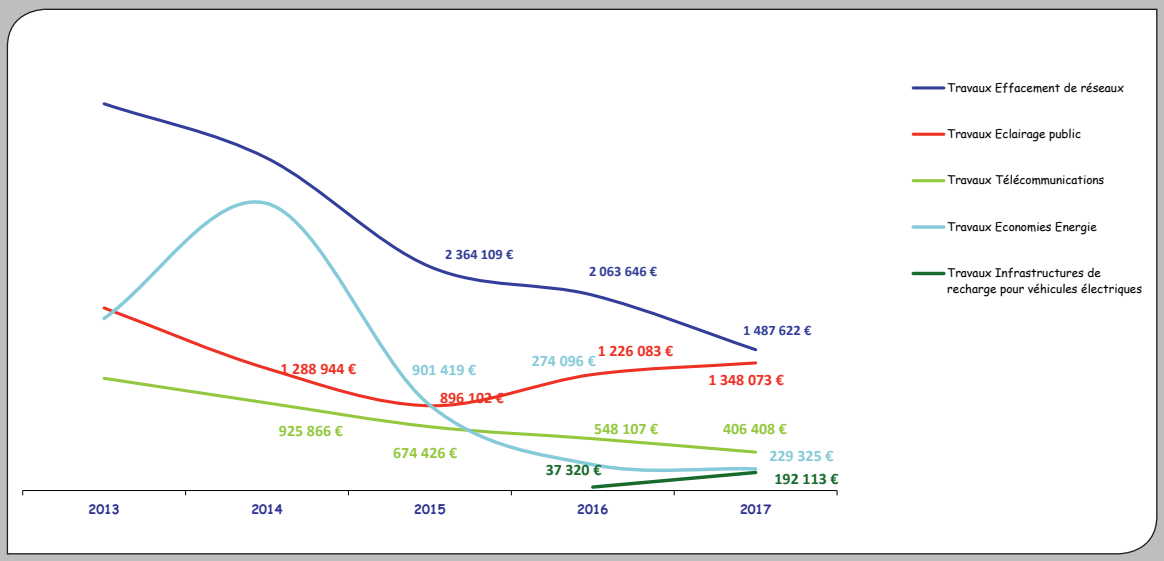

LE CHAPITRE 011

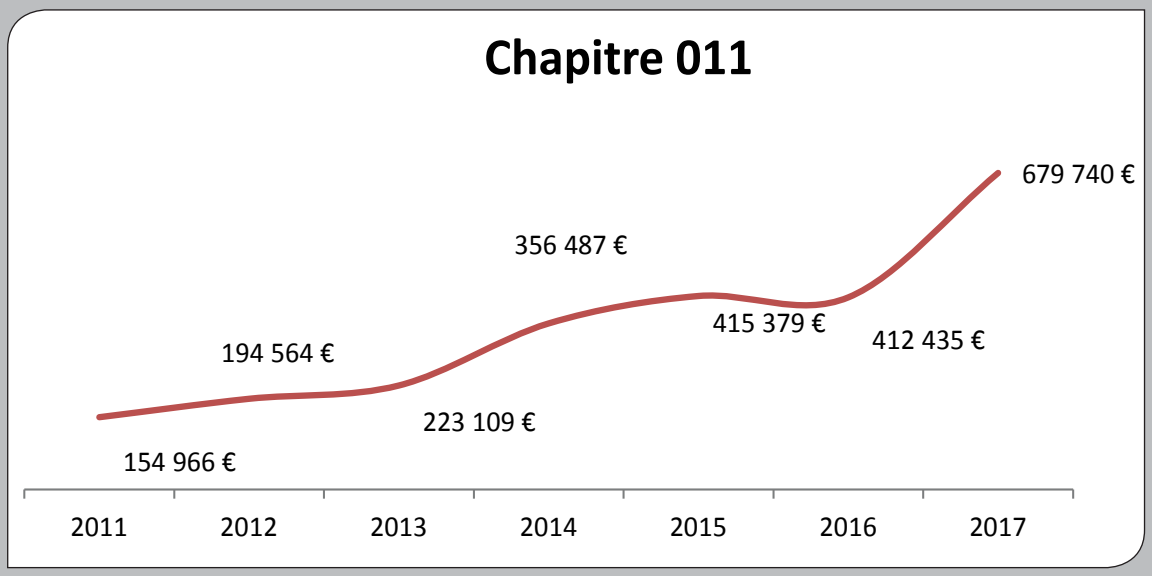

L'augmentation significative des dépenses de ce chapitre en 2017 est due aux frais de gestion des 55 communes qui ont adhéré à la compétence « Maintenance de l'Eclairage Public ». En effet, le SYMIELECVAR règle les dépenses pour les communes qui ont choisi cette compétence sur le chapitre 011, puis leur demande le remboursement.

2.2 LES RECETTES

LA RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

DF : dépenses de fonctionnement
DI : dépenses d'investissement

LES RECETTES

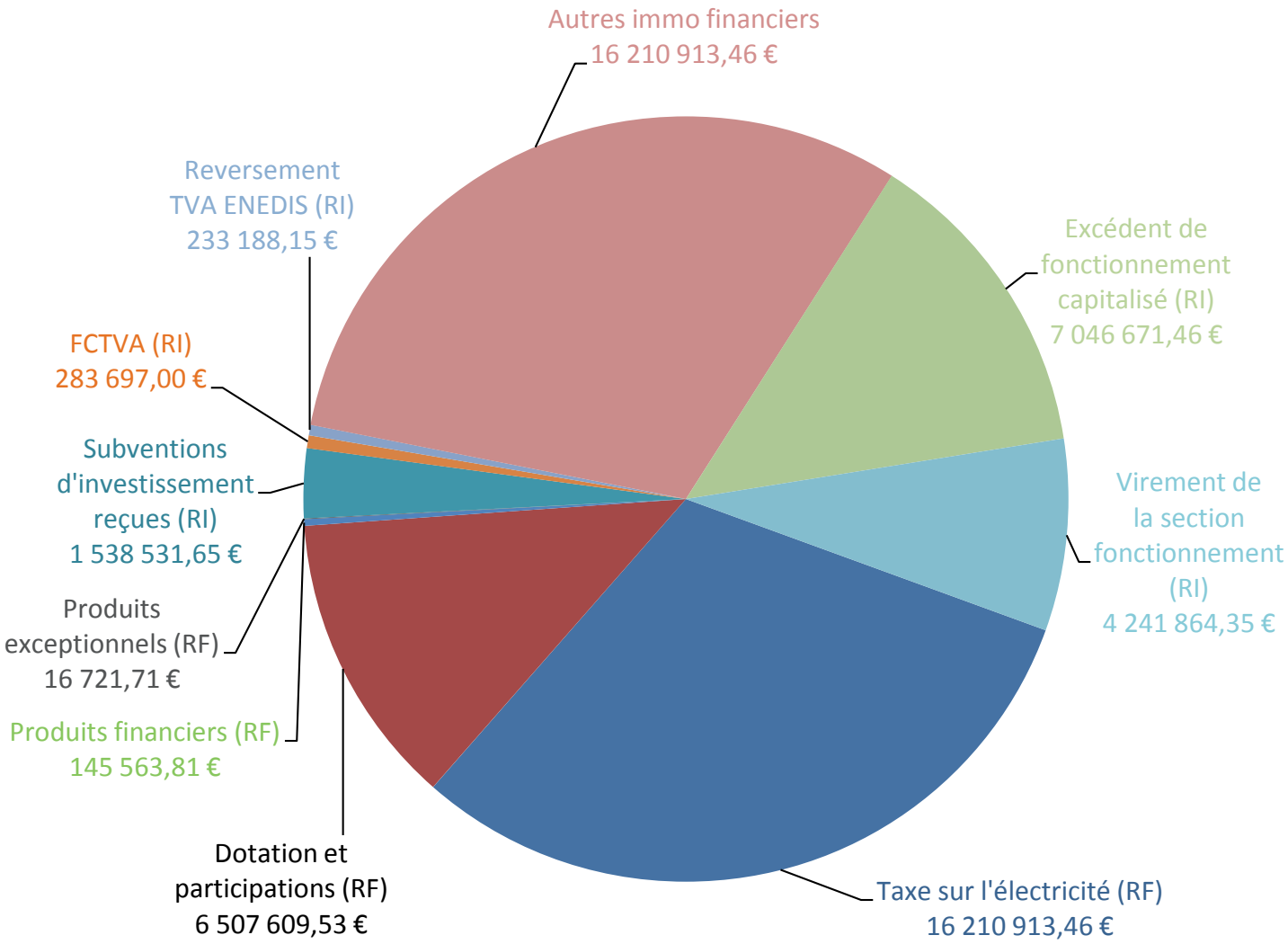

...LES RECETTES

ÉVOLUTION DES RECETTES

Depuis sa création, le SYMIELECVAR demande à chaque commune une cotisation annuelle d'un centime d'euro par habitant + 20 Euros.

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

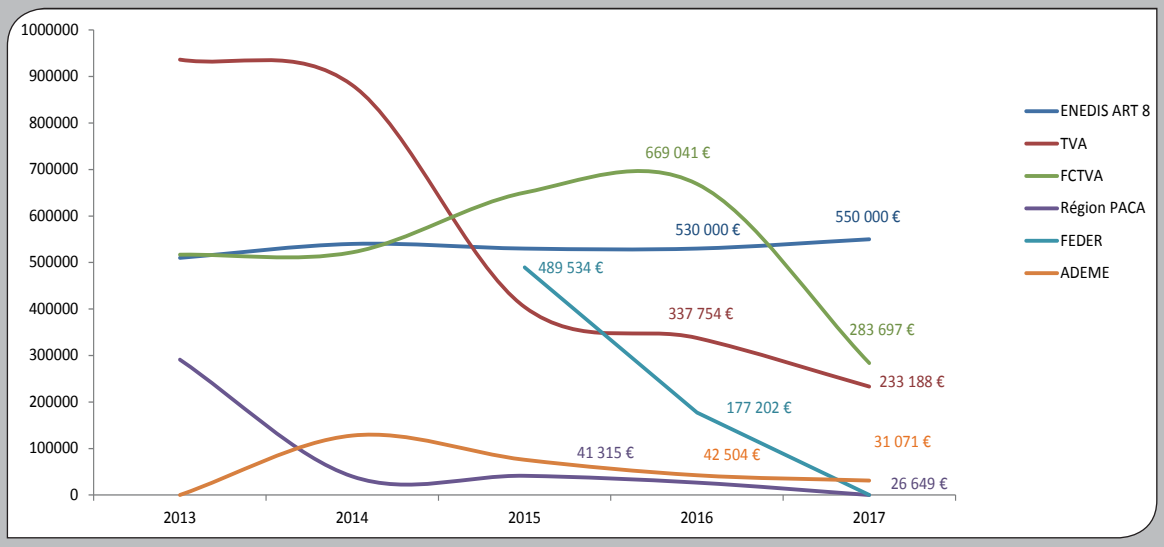

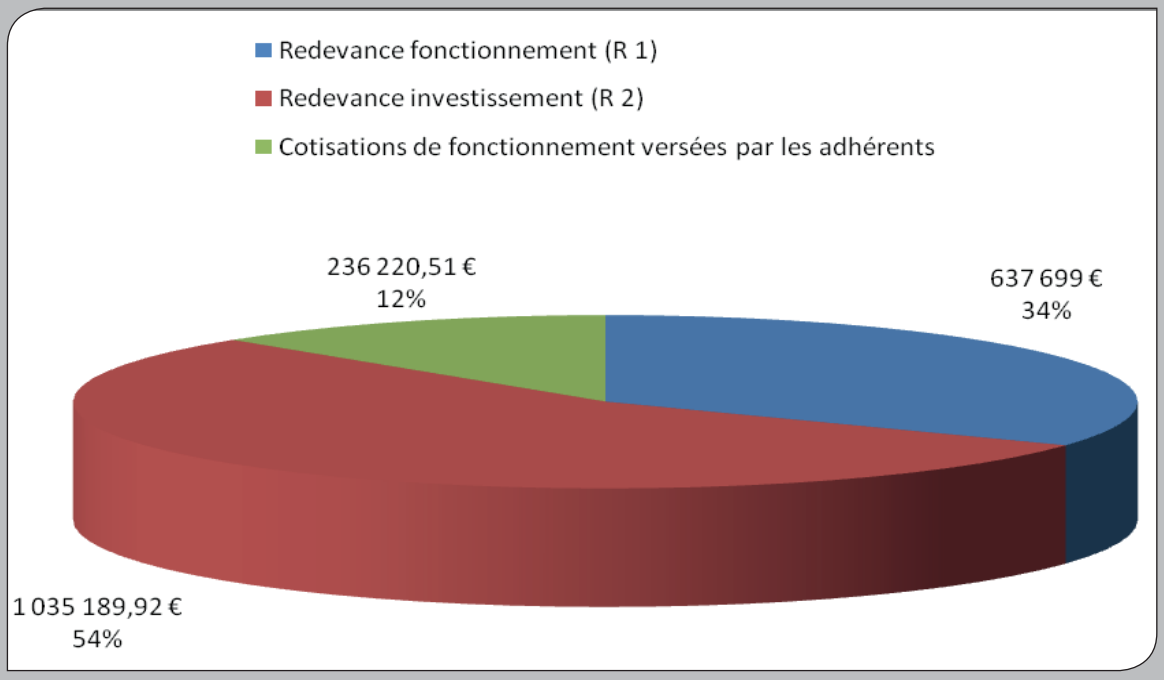

REDEVANCES ENEDIS

Les Redevances R1 (de fonctionnement) et R2 (d'investissement) sont dues par ERDF au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession. La R1 et une partie de R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.

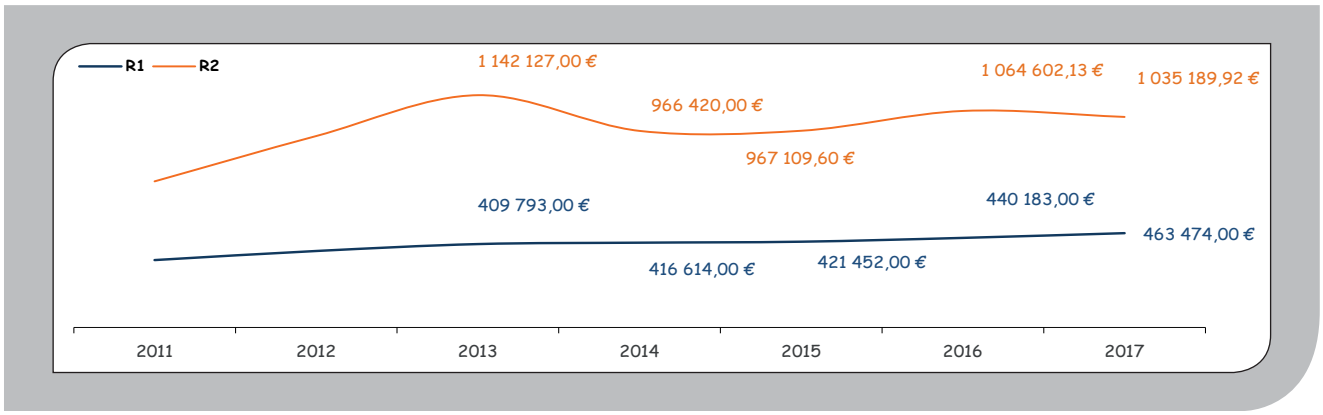

LES AIDES AUX COMMUNES

Le syndicat apporte une aide aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité selon les règles suivantes :

- Taux : 50 %
- Plafond : 50 000 euros
- Critères géographiques : Centre ville, entrées et sorties d'agglomération, sites remarquables ou protégés.

Il affecte le financement en fonction des recettes disponibles chaque année. Certaines opérations peuvent être réalisées sans financement.

En 2016, le Comité Syndical a fixé le taux de financement des travaux mentionnés ci-dessus à 50 % et a porté le plafond de cette participation à 50 000 €.

Il a également été instauré les aides suivantes :

- Financement de 20 % du montant hors taxes des travaux d'équipement ou de renouvellement d'installations d'éclairage public incluant la mise en place de matériels ou de dispositifs destinés à faire baisser les consommations et l'impact sur les réseaux de distribution d'électricité ;
- Participation à hauteur de 500 euros par an et par borne installée pour aider les communes à maîtriser les coûts de gestion et de maintenance du réseau MOUV' ELECVAR.

3 SON FONCTIONNEMENT
3.1 L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

LE BUREAU - *Juillet 2017*

PRÉSIDENT
M. Jacques FREYNET

1er VICE-PRÉSIDENT
M. Michel OLLAGNIER
Conseiller Municipal mairie d'OLLIOULES

VICE-PRÉSIDENT M. OSPIZI Conseiller Municipal LE REVEST LES EAUX	**VICE-PRÉSIDENT** M. ALEMAGNA Maire LORGUES	**VICE-PRÉSIDENT** M. DURANDO Adjoint au Maire BRIGNOLES	**VICE-PRÉSIDENT** M. TYDGAT Adjoint au Maire RAMATUELLE
VICE-PRÉSIDENT Mme SINTES Conseillère Municipale CARQUEIRANNE	**VICE-PRÉSIDENT** M. NIOLA Conseiller Municipal POURCIEUX	**VICE-PRÉSIDENT** Mme FANELLI Maire SALERNES	**VICE-PRÉSIDENT** M. JOSEPH Maire BANDOL
VICE-PRÉSIDENT M. FOURNIER LA CRAU	**VICE-PRÉSIDENT** M. GAYMARD Maire COMPS/ARTUBY	**VICE-PRÉSIDENT** M. FOURNIER Maire FLASSANS/ISSOLE	**VICE-PRÉSIDENT** M. CLEMENT Personne qualifiée SIX FOURS LES PLAGES
VICE-PRÉSIDENT M. ARMANDI Adjoint au Maire COLLOBRIERES		**VICE-PRÉSIDENT** M. UVERNET Maire LE THORONET	

10 MEMBRES + 1 SECRÉTAIRE

SECRÉTAIRE
M. AUGUSTIN - Adjoint au Maire ROUGIERS

M. MEYERE Adjoint au Maire - AUPS	M. KISTON Adjoint au Maire - PIERREFEU
M. ANOT Adjoint au Maire - BELGENTIER	Mme GELLIN Adjointe au Maire - FOLCALQUEIRET
M. GARCIN Adjoint au Maire - COTIGNAC	M. LEFEVRE Adjoint au Maire - ROQUEBRUNE/ARGENS
Mme ARMITANO Adjointe au Maire - FLAYOSC	M. RYSER Adjoint au Maire - NEOULES
M. LOMBARD Adjoint au Maire - GINASSERVIS	M. AUBERT Adjoint au Maire - LA LONDE LES MAURES

LES COMMISSIONS - *Juillet 2017*

ÉLUS COMMISSION DES FINANCES - 8 membres	
M. FOURNIER - LA CRAU	**M. AUGUSTIN** - ROUGIERS
M. DURANDO - BRIGNOLES	**Mme FANELLI** - SALERNES
M. GUELLATI - VIDAUBAN	**M. LINDEBOOM** - CAVALAIRE
M. LAMBERT - TOURVES	**M. FREYNET** - ST MAXIMIN

ÉLUS COMMISSION DES TRAVAUX - 10 membres	
M. ETIENNE - ST JULIEN	**M. ABRAHAMIAN** - BANDOL
M. FERNANDEZ - BARJOLS	**M. LAILLET** - OLLIÈRES
Poste vacant	**M. GHINAMO** - ESPARRON
Mme FANELLI - SALERNES	**M. LAMBERT** - TOURVES
M. ANOT - BELGENTIER	**M. MAURIN** - CABASSE

ÉLUS COMMISSION SUIVI DE CONCESSION - 10 membres	
M. FOURNIER - LA CRAU	**M. AUGUSTIN** - ROUGIERS
M. CLEMENT - SIX FOURS	**M. GAYMARD** - COMPS
M. OLLAGNIER - OLLIOULES	**M. VUILLERMOZ** - SIGNES
M. NIOLA - POURCIEUX	**M. FERNANDEZ** - BARJOLS
Poste vacant	**M. FREYNET** - ST MAXIMIN

ÉLUS COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DSP - 10 membres	
Titulaires :	**Suppléants :**
M. OSPIZI - LE REVEST	**M. CLEMENT** - SIX FOURS
M. DEBAQUE - LE VAL	**M. LINDENBOOM** - CAVALAIRE
M. OLLAGNIER - OLLIOULES	**M. RYSER** - NÉOULES
M. NIOLA - POURCIEUX	**M. JAEN** - MÉOUNES
M. GERARD - TRIGANCE	**M. FREYNET** - ST MAXIMIN

ÉLUS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 10 membres	
Titulaires :	**Suppléants :**
Mme GELIN - FORCALQUEIRET	Poste vacant
M. OSPIZI - LE REVEST	**M. ETIENNE** - ST JULIEN
M. CLEMENT - SIX FOURS	**M. OLLAGNIER** - OLLIOULES
M. DEBAQUE - LE VAL	**M. OUAKI** - TOURTOUR
M. LAMBERT - TOURVES	**M. GHINAMO** - ESPARRON

ÉLUS COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - 7 membres	
Mme REBEC - LE PRADET	**M. GERARD** - TRIGANCE
M. CLEMENT - SIX FOURS	**M. ARMANDI** - COLLOBRIÈRES
M. GAYMARD - COMPS	**M. FREYNET** - ST MAXIMIN
M. JAEN - MÉOUNES	Poste vacant

3.2 LE REGISTRE DES DÉLIBERATIONS 2017

Les délibérations du comité syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application de l'article L 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

1er TRIMESTRE

BUREAU du 24 janvier

1 - Modification de la délibération n°75 du 02/11/2016. Demande de subvention à l'ADEME pour les diagnostics éclairage public communes de CAVALAIRE SUR MER, PUGET SUR ARGENS, TRANS EN PROVENCE, VIDAUBAN.

2 - Modification de la délibération n°72 du 06/10/2016 : ajout de la commune de la CROIX VALMER dans le périmètre du lot n°4.

3 - Convention 2017-2019 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de Gestion du Var.

4 - Convention avec la commune de SIX FOURS LES PLAGES pour les travaux d'enfouissement de réseaux «carrefour de la Pertuade RD63 » dossier n°1139/2016.

5 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de TRIGANCEdossier n°1426EE EP/2016.

6 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de RAMATUELLEdossier n°1407/2016.

7 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de BRIGNOLESdossier n°1319/2016.

8 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURSLES PLAGES dossier n°663/2016.

9 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURSLES PLAGES dossier n°1339/2016.

10 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURSLES PLAGES dossier n°1356/2016.

11 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de SIX FOURSLES PLAGES dossier n°1357/2016.

12 - Convention pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentationà moyen échelle des ouvrages de distribution de gaz.

13 - Signature de la convention GIREVE. Partenariat pour le développement de l'itinérance des services de rechargede véhicules électriques.

14 - Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande de travaux de création, d'exploitation d'un réseau de prises de recharge de véhicules électriques.

15 - Avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux d'extension, de rénovation ou de restructuration d'éclairage publiclot n°2 Est.

16 - Mise à jour des taux de participation annuels des compétences optionnelles à la carte du SYMIELECVAR.

17 - Adoption de la charte eborn du réseau de recharge Grand sud.

COMITÉ SYNDICAL du 08 février

18 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

19 - Approbation du transfert de compétences du SIEPERS au 1er juillet 2017.

BUREAU du 09 mars

20 - Délibération modificative de la délibération n°73 du 06/10/2016 : lancement d'un appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de matériels de style destinés aux travaux d'éclairage public.

21 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux sur la commune de POURRIERES dossier n°1323/2016.

22 - Conditions générales d'utilisation du service de recharge pour les véhicules électriques.

23 - Approbation de la grille des tarifs d'utilisation des bornes de recharge.

24 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.

25 - Adoption du nouveau taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Président et de 1er vice-président du SYMIELECVAR.

...LE REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

26 - Convention relative aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le CDG83.

27 - Avenant n°2 relatif à la mise en place du mécanisme de capacité effectif au 1er/01/2017.

COMITÉ SYNDICAL du 30 mars

28 - Affectation des résultats de l'exercice 2016 budget annexe photovoltaïque.

29 - Affectation des résultats 2016 du budget principal.

30 - Approbation du compte de gestion 2016 SYMIELECVAR budget principal.

31 - Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe photovoltaïque SYMIELECVAR.

32 - Approbation du compte de gestion 2016 du SIE de PIGNANS.

33 - Approbation du compte de gestion 2016 SIE OUEST VAROIS.

34 - Approbation du compte de gestion 2016 SIE DU LUC.

35 - Approbation du compte de gestion 2016 du SIE de la ROQUEBRUSSANNE.

36 - Vote du budget principal SYMIELECVAR.

37 - Vote du budget annexe photovoltaïque.

38 - Adoption du compte administratif 2016 SYMIELECVAR.

39 - Adoption du compte administratif photovoltaïque 2016.

40 - Adoption du compte administratif 2016 SIE DU LUC.

41 - Adoption du compte administratif 2016 SIE OUEST VAROIS.

42 - Adoption du compte administratif 2016 SIE PIGNANS.

43 - Adoption du compte administratif 2016 SIE LA ROQUEBRUSSANNE.

44 - Modification du règlement intérieur du SYMIELECVAR.

45 - Modification des statuts du SYMIELECVAR.

2e TRIMESTRE

BUREAU du 06 juin

46 - Approbation du programme 2017 de travaux.

47 - Mise à jour des tarifs IRVE.

48 - Modification des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) IRVE – Annulation de la délibération n°22 du 09 mars 2017.

49 - Convention article 8 eRDF/SYMIELECVAR période 2017-2019.

50 - Mise à jour du tableau des effectifs du SYMIELECVAR.

51 - Convention cadre de formation avec le CNFPT année 2017.

52 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LORGUES dossier n°1321/2016.

53 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY dossier n°1458/2017EP.

54 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de VIDAUBAN dossier n°1399/2016.

55 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de VIDAUBAN dossier n°1400/2016..

COMITÉ SYNDICAL du 13 juin

56 - Transfert de l'intégralité des compétences du SIE de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR.

57 - Adhésion à AMORCE (Association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises) et désignation des délégués.

58 - Approbation des comptes de gestion de clôture du SIE de PIGNANS.

59 - Approbation des comptes de gestion de clôture du SIE LA ROQUEBRUSSANNE.

60 - Approbation des comptes de gestion de clôture du SIE de DE LA REGION DU LUC.

61 - Approbation des comptes de gestion de clôture du SIE de OUEST VAROIS.

62 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2016 du SIEE EST VAROIS.

63 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2016 du SIE DE LA REGION DU LUC.

64 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2016 du SIE PIGNANS-CARNOULES.

65 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2016 du SIE LA ROQUEBRUSSANNE.

66 - Travaux exécutés par le SYMIELECVAR : remboursements par les communes issues des SIE du LUC, de PIGNANS/CARNOULES, de la ROQUEBRUSSANNE, OUEST VAROIS.

67 - Convention avec la Société SPIE CITYNETWORKS : mandat d'encaissement de recettes liées à l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

68 - Fixation des durées d'amortissement

69 - Organisation du salon « Smart Energie et Mobilité Durable » 21/09/2017.

3e TRIMESTRE

COMITÉ SYNDICAL du 26 juillet

70 - Election du Président du SYMIELECVAR.

71 - Election du 1er Vice Président du SYMIELECVAR.

72 - Election d'un Vice Président du SYMIELECVAR.

73 - Election d'un Vice Président du SYMIELECVAR.

74 - Election d'un Vice Président du SYMIELECVAR.

75 - Désignation d'un membre titulaire de la CAO.

76 - Adoption du nouveau taux d'indemnités perçues par les Elus.

77 - Remboursement des frais de gerbe à M. Icke (décès de M. Menut).

78 - Election des membres du Bureau du SYMIELECVAR.

79 - Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président et au Bureau.

4e TRIMESTRE

BUREAU du 12 octobre

80 - Lancement d'un accord cadre à bons de commande pour les relevés de réseaux classe A.

81 - Gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

82 - Actualisation du programme de travaux 2017 des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques.

83 - Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR.

84 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BANDOL dossier n°1578/2017EP.

85 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BRIGNOLES dossier n°1282/2017.

86 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE dossier n°1431/2017.

87 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CORRENS dossier n°1373/2016.

88 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de COTIGNAC dossier n°1403/2017.

89 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de FLASSANS dossier n°1449/2017EP.

90 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA GARDE FREINET dossier n°1405/2017.

91 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de GAREOULT dossier n°1463/2017.

92 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de MONTFORT dossier n°1174/2017.

93 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune d'OLLIOULES dossier n°1420/2017.

94 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de POURCIEUX dossier n°1441/2017EP.

95 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LE PRADET dossier n°1421/2017.

96 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LE PRADET dossier n°1543/2017EP EE.

97 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de ST PAUL EN FORET dossier n°1594/2017EP.

98 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SALERNES dossier n°1388/2017EP.

99 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIGNES dossier n°1521/2017.

...LE REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

100 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIX FOURS dossier n°1414/2017.

101 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de TOURVES dossier n°1418/2017EP.

102 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de TOURVES dossier n°1419/2017EP.

103 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de VILLECROZE dossier n°1417/2017EP.

104 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de ST CYR SUR MER dossier n°1335/2016.

105 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY SUR MER dossier n°1440/2017.

106 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIERE dossier n°1617/2017.

BUREAU du 27 octobre

107 - Autorisation donnée au Président de lancer un marché accord-cadre à bons de commande de prestations de maintenance des réseaux d'éclairage public avec travaux de remplacement ponctuels lots n°2 et n°3.

108 - Avenant au marché de maintenance et de travaux passés avec la société CITELUM-ECE lot n°4.

COMITÉ SYNDICAL du 24 novembre

109 - Approbation du compte de gestion 2017 du SIEPERS.

110 - Adoption du compte administratif 2017 du SIEPERS.

111 - Affection du résultat 2017 du SIEPERS.

112 - Décision modificative n°1/2017.

113 - Répartition du résultat d'exécution budgétaire 2017 du SIEPERS.

114 - Indemnités de fonctions de sujétions et expertise (IFSE) et complément indemnitaire liée à l'engagement professionnel (CIA) appliquée aux Adjoints Techniques Territoriaux et aux agents de Maîtrise Territoriaux.

115 - Avenant n°1 aux conventions 2016 et 2017 d'adhésion au service « Médecine préventive » du CDG 83 au 01.01.2018 à destination des collectivités et établissements publics déjà adhérents

116 - Adhésion des communes d'Ampus, Callas, Chateaudouble, Fayence, Figanières, Montauroux, à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique ».

117 - Adhésion de la commune de Chateaudouble à la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public ».

118 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIX FOURS LES PLAGES dossier n°1357/2016.

119 - Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de GINASSERVIS dossier n°1445/2017.

BUREAU du 07 décembre

120 - Aides du SYMIELECVAR aux travaux sur réseau de distribution électrique et éclairage public pour 2018.

121 - Lancement de l'accord cadre d'achat d'électricité.

122 - Mise à jour des taux de participation annuels des compétences optionnelles à la carte du SYMIELECVAR.

123 - Mise à jour de la grille des frais de gestion du groupement de commande Achat Electricité.

124 - Modification de la convention de groupement d'achat. Avenant n°1.

125 - Signature de la convention tripartite appuis communs entre le SYMIELECVAR/THD PACA/ ENEDIS

3.3 LE REGISTRE DES ARRÊTÉS

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTÉS 2017 :

NUMERO	DATE	OBJET
1	04/01/2017	RECLASSEMENT – REDACTEUR
2	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT ADMINISTRATIF
3	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT TECHNIQUE
4	04/01/2017	RECLASSEMENT – TECHNICIEN
5	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT ADMINISTRATIF
6	04/01/2017	RECLASSEMENT – AGENT DE MAÎTRISE
7	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT TECHNIQUE
8	04/01/2017	RECLASSEMENT – TECHNICIEN
9	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 2E CLASSE
10	04/01/2017	RECLASSEMENT – REDACTEUR
11	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 1RE CLASSE
12	04/01/2017	RECLASSEMENT – AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
13	04/01/2017	RECLASSEMENT – ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL 1RE CLASSE
14	04/01/2017	AUTORISATION INTERVENTION SUR SITE PROFIL ACHETEUR À REDACTEUR
15	18/01/2017	RENOUVELLT TEMPS PARTIEL DE DROIT P. ÉLEVER UN ENFANT – RÉDACTEUR
16	18/01/2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MAIRE DE SALERNES
17	27/01/2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MAIRE DE SALERNES
18	02/02/2017	RECLASSEMENT - ATTACHÉ PRINCIPAL
19	09/02/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJ. ADM. PPAL 2E CLASSE

20	01/03/2017	DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DGS
21	15/03/2017	NOMINATION STAGIAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
22	15/03/2017	ATTRIBUTION NBI – ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE
23	15/03/2017	ATTRIBUTION IAT – ADJOINT TECHNIQUE
24	15/03/2017	ATTRIBUTION IEMP – ADJOINT TECHNIQUE
25	15/03/2017	CONGÉ MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT ADMINISTRATIF
26	15/03/2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MAIRE DE SALERNES
27	07/03/2017	ATTRIBUTION IHTS À – ADJOINT TECHNIQUE
28	31/03/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – AGENT DE MAÎTRISE
29	03/05/2017	AVANCEMENT ÉCHELON – ADJ. ADMIN. PPAL 2E CLASSE
30	06/05/2017	RADIATION DES EFFECTIFS POUR MUTATION – AGENT DE MAÎTRISE
31	10/05/2017	HABILITATION AU CONTRÔLE DE CONCESSION – ADJOINT TECHNIQUE
32	10/05/2017	DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MAIRE DE SALERNES
33	10/05/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT ADJOINT TECHNIQUE
34	12/05/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJ. ADMIN. PPAL 2E CLASSE
35	15/05/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJ. ADMIN. PPAL 2E CLASSE
36	18/05/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJOINT TECHNIQUE
37	07/06/2017	NOMINATION STAGIAIRE TC – ADJOINT TECHNIQUE
38	07/06/2017	ATTRIBUTION IAT – ADJOINT TECHNIQUE
39	07/06/2017	ATTRIBUTION IHTS – ADJOINT TECHNIQUE
40	19/06/2017	TITULARISATION APRÈS DÉTACHEMENT POUR STAGE RÉDACTEUR
41	13/06/2017	CHANGEMENT EMPLOI SUITE À MUTATION INTERNE – AGENT MAÎTRISE PPAL –
42	27/06/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – AAP 2E CLASSE
43	30/06/2017	RECLASSEMENT – INGÉNIEUR EN CHEF

44	01/07/2017	AVANCEMENT ÉCHELON – ATTACHÉ PRINCIPAL
45	30/06/2017	RENOUVELLEMENT TEMPS PARTIEL DE DROIT – RÉDACTEUR
46	30/06/2017	CONGÉ MALADIE ORDINAIRE PT – AAP 2E CLASSE
46 BIS	30/06/2017	AVANCEMENT DE GRADE – TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE
47	30/06/2017	AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2E CLASSE
48		PAS DE NUMERO 48
49	03/07/2017	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2E CLASSE
50	26/07/2017	DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
51	26/07/2017	DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU VICE-PRÉSIDENT
52	26/07/2017	AUTORISATION À RÉDACTEUR POUR INTERVENIR SUR PROFIL D'ACHETEUR
53	26/07/2017	AUTORISATION À INGÉNIEUR CHEF POUR INTERVENIR SUR PROFIL D'ACHETEUR
54	16/08/2017	NOMINATION AGENT DE MAÎTRISE À TEMPS COMPLET
55	29/08/2017	ATTRIBUTION IAT – AGENT DE MAÎTRISE
56	26/09/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJOINT TECHNIQUE
57	11/10/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE PT – ADJOINT TECHNIQUE
58	08/11/2017	NOMINATION ASSISTANT DE PRÉVENTION – RÉDACTEUR
59	09/11/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE – ADJOINT TECHNIQUE
60	23/11/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE – AAP 2E CLASSE
61	13/12/2017	CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE – AAP 2E CLASSE
62	21/12/2017	ATTRIBUTION IFSE – AGENT DE MAÎTRISE
63	21/12/2017	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT TECHNIQUE
64	21/12/2017	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT TECHNIQUE
65	21/12/2017	ATTRIBUTION IFSE – AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
66	21/12/2017	ATTRIBUTION IFSE – ADJOINT TECHNIQUE

3.4 LES RÉUNIONS SYMIELECVAR 2017

COMITÉS SYNDICAUX

08 FÉVRIER
23 MARS (reportée)
30 MARS
06 JUIN (reportée)
13 JUIN
26 JUILLET (Elections)
16 NOVEMBRE (reportée)
24 NOVEMBRE

BUREAUX

24 JANVIER
09 MARS
06 JUIN
12 OCTOBRE
27 OCTOBRE
07 DECEMBRE

COMMISSION FINANCES

09 MARS

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

24 JANVIER
01 FEVRIER
16 MARS (reportée)
16 MAI
07 SEPTENBRE
21 DÉCEMBRE

COMMISSION CONTRÔLE DE CONCESSION

26 SEPTEMBRE (GRDF)
27 OCTOBRE (ENEDIS)

COMMISSION TRAVAUX

09 MARS

RÉUNION ENEDIS

17 NOVEMBRE

3.5 LA LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2017

Liste des marchés 2017

MARCHES DE TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
SOLLIES-PONT - Hameau des terrins - 951 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	23/01/2017	INEO	83088	09/02/2017	25 jours
Bormes les mimosas - chemin des pierres blanches - 1285 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	20/01/2017	PROVELEC SUD	83140	26/01/2017	90 jours
SIX FOURS- Corniche du Cros-757 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	07/03/2017	NOEL BERANGER	13713	13/03/2017	120 jours
OLLIOULES-Chemin de Ste Barbe-1350 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	07/03/2017	INEO	83088	13/03/2017	60 jours
LES ARCS- Rue G Ollivier-1363 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	07/03/2017	CITELUM SERRADORI	83480	13/03/207	23 jours
Marché de travaux de construction: aggrandissement du siège social	18/09/2017	SAS CTR PRO	83170	30/06/2017	75 jours
Marché de travaux de construction: aggrandissement du siège social	31/05/2017	ENERGITEC	83210	21/09/2017	10 jours
Marché de travaux de construction: aggrandissement du siège social	02/05/2017	ITEL NIRONI SARL	83670	06/09/2017	4 jours
BRIGNOLES- Route du Val-1282 Effacement de Réseaux Distribution Publique d'Electricité, d'Eclairage Public et de Communications Electroniques	12/09/2017	AZUR TRAVAUX	83170	06/10/2017	90 jours

MARCHES DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Accord cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de matériels d'éclairage public de style lot 1 candélabre	05/10/2017	GHM SA	52220	21/12/2017	1 an + 3 reconductions
Accord cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de matériels d'éclairage public de style lot 2 lanternes	05/10/2017	RAGNI SAS	06610	15/12/2017	1 an + 3 reconductions

MARCHES DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Date Notification	Durée
Accord cadre à bons de commande de conception, de composition et d'impression de documents 2017-2021	31/08/2017	REPRO SYSTEMS	83720	01/09/2017	2 ans + 1 reconduction
Accord cadre de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du SYMIELECVAR	29/11/2017	ESTRA PROPRETE	83210	21/12/2017	1 an + 3 reconductions

3.6 LES PARTENAIRES

Fonds européen de développement régional

Aides à l'installation procédés de variation de puissance sur les équipements d'éclairage public.

Association des Maires du Var

Réunions d'information pour la préparation à l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers. Information des maires.

Conseil Départemental du Var

Financement des projets d'éclairage Public à hauteur de 200 000 €.

Conseil Régional PACA

Aide au financement de travaux concernant des rénovations dans les hameaux, pour les communes de moins de 3 000 habitants. Aide financière sur les diagnostics éclairage public.

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Mise en place de conventions de réalisation de travaux d'effacement de lignes électriques sur les voies communautaires des communes appartenant au périmètre SYMIELECVAR.

Enedis

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.

GrDF

Relations dans le cadre du contrôle de concession. Participations financières.

Orange

Mise en œuvre de la convention d'effacement des appuis communs entre le réseau Orange et celui de distribution publique d'énergie.

Trésor Public

Gestion des comptes du Syndicat, trésorerie de BRIGNOLES.

FNCCR

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Appui logistique et réglementaire du Syndicat.

Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

Aide au financement des études de diagnostic énergétiques sur les réseaux d'éclairage public. Convention de partenariat.

Agence des Politiques Énergétiques du Var

L'Association des Communes Forestières du Var conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois énergie.

Association Française de l'Éclairage

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

3.7 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES au 01/07/2017

RESPONSABLE RH - FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Danielle ESTUBLIER
danielle.estublier@symielecvar.fr

PÔLE ADMINISTRATION COMPTABLE

COORDINATRICE COMPTABILITÉ ET FINANCES

Axelle AGENES
axelle.agenes@symielecvar.fr

ASSISTANTE COMPTABILITÉ COLLECTIVITÉ - ERDF

Magali CIPOLAT
magali.cipolat@symielecvar.fr

ASSISTANTE COMPTABILITÉ TRAVAUX - TCCFE

Sandra FAURE
sandra.faure@symielecvar.fr

ÉXÉCUTION MARCHÉS PUBLICS

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ASSISTANTE DE DIRECTION

RÉFÉRENTE ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Catherine PIERRE
catherine.pierre@symielecvar.fr

GESTIONNAIRE DES ASSEMBLÉES - COMMUNICATION INTERNE-ÉCONOMAT

Sylvie TRILLAUD
sylvie.trillaud@symielecvar.fr

PÔLE CONCESSION - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CONTRÔLEUR DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ

RÉFÉRENT RÉNOVATON ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - RÉSEAUX DE CHALEUR

Victoria TORRES
victoria.torres@symielecvar.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Philippe ICKE

PÔLE MARCHÉS PUBLICS - TAXES COMMUNICATION

RESPONSABLE DU SERVICE

Ly NGUYEN

GESTIONNAIRE MARCHÉS PUBLICS - COMMUNICATIONS - CONCESSION

Ly NGUYEN
ly.nguyen@symielecvar.fr

ASSISTANTE COMMUNICATIONS-CONCESSION

Marie Josée MILVAQUES

PÔLE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC - IRVE

CHARGÉ DE LA GESTION ET DU SUIVI DE LA MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

CHARGÉ DU SUIVI RÉSEAU IRVE

Grégory GARGOT
gregory.gargot@symielecvar.fr

PÔLE TECHNIQUE

RESPONSABLE DU SERVICE

Fréderic SIMONDI
frederic.simondi@symielecvar.fr

CHARGÉS DES OPÉRATIONS DE SUIVI DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX

Delphine DURAND
delphine.durand@symielecvar.fr

Jérôme DUVAL
jerome.duval@symielecvar.fr

Damien LEMIEUX
damien.lemieux@symielecvar.fr

4 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

L'actualité et les documents émanant du SYMIELECVAR sont disponibles sur le site internet www.symielecvar.fr et dans l'espace dédié aux élus (login et mot de passe à demander auprès de sylvie.trillaud@symielecvar.fr) mais également sur twitter https://twitter.com/SYMIELECVAR83.

Suivez-nous !

Le Syndicat édite :

- Un rapport annuel sur l'activité du Syndicat
- Un rapport comprenant l'analyse du Compte rendu d'activité des concessionnaires des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- Un rapport de contrôle de Taxe sur l'électricité
- Des notes d'information
- Des Var Info Energie.

NOTE

Le 31 mai 2017

Auteurs : P. ICKE / V. TORRES

Destinataires : Communes adhérentes au SYMIELECVAR

Objet : Les déplacements d'ouvrages électriques et leurs financements

Les déplacements

Définition de l'ouvrage

Les financeurs ?

Consultez le SYMIELECVAR sur les coûts de déplacement

NOTE

Le 22 mai 2017

Auteurs : V. TORRES

Destinataires : Communes adhérentes au SYMIELECVAR

Objet : Conséquences financières et administratives liées aux raccordements sur le réseau électrique de distribution publique, pour les collectivités locales

Demandeurs : particuliers, entreprises.

Symielecvar

Urbanisation et raccordements au réseau électrique

1. Cadre réglementaire

- Loi fondatrice du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.
- Loi SRU de 2000 et UH de 2003
- Article L332-15 du code de l'urbanisme
- Article L342-1 du code de l'énergie
- Arrêté du 28 août 2007
- Arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction

2. Qu'est-ce qu'une opération de raccordement

Le code de l'énergie et l'arrêté du 28 août 2007 donnent la définition d'un raccordement : « c'est un ensemble de travaux sur les réseaux publics de distribution et, le cas échéant, sur les réseaux publics d'électricité auquel ce dernier est interconnecté :
- Nécessaire et suffisant pour satisfaire l'exécution ou alimentation en énergie électrique des installations du demandeur à la puissance de raccordement demandée
- Qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable, en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession ou du règlement de service de la régie
- Et conforme au référentiel technique publié par le gestionnaire du réseau public de distribution »

Branchement : partie du raccordement à usage privatif → travaux à la charge du demandeur
Extension : partie du réseau public à créer permettant de desservir le terrain jusqu'au droit de la parcelle, générant le besoin de raccordement → travaux à la charge de la commune ou du demandeur suivant les cas
Renforcement : remplacement du réseau BT existant ou travaux sur le poste de transformation → travaux à la charge d'ENEDIS

3. Répartition des coûts d'un raccordement

Le coût du raccordement peut être couvert par plusieurs contributeurs : le demandeur, ENEDIS et la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU)

Le Demandeur → Paie la part branchement

ENEDIS → Finance la part renforcement du réseau + 40% de la part d'extension du réseau (via TURPE)

La CCU → Finance 60% de la part extension du réseau

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var

Symielecvar

Bonne année 2018

VAR INFO ENERGIE N°20

4ème trimestre 2017

Jacques FREYNET, Président du SYMIELECVAR

Le 26 juillet 2017, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SYMIELECVAR pour procéder à l'élection de son Président. Monsieur Jacques FREYNET a été élu à l'unanimité des suffrages à la Présidence du Syndicat.

Depuis 2008, Jacques FREYNET, alors tout jeune retraité d'EDF –GDF, se consacre à la ville de Saint Maximin la Sainte-Baume. Il y exerce aujourd'hui la fonction de 2ème Adjoint au Maire. S'ajoutent à son actif, un mandat de Conseiller Communautaire à la Communauté d'Agglomération Provence Verte et un siège à la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83.

Jacques FREYNET, Le Président

Le 21 septembre 2017, le SYMIELECVAR a organisé son 1er Salon « SMART ENERGIE ET MOBILITE DURABLE »

en partenariat avec la ville de Brignoles
et le parrainage de l'Association des Maires du Var
et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

Inauguré par M. André CARAVA, Sous-Préfet de Brignoles, cet évènement a été couronné de succès. Tous les acteurs du secteur d'activité de l'énergie électrique et de l'éclairage public présents souhaitent vivement qu'il soit renouvelé en 2019.

La mobilité électrique dans le Var

Mouv'ElecVar un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques déployé par le SYMIELECVAR.

La première borne de recharge du SYMIELECVAR a été inaugurée !

Le lundi 25 septembre 2017, Monsieur Jacques Freynet, Président du SYMIELECVAR et Mme Christine Lanfranchi-Dorgal, Maire de Saint Maximin ont inauguré la première borne de recharge de véhicules électriques, implantée Parking des Cerisiers à Saint Maximin.

Cette borne s'inscrit dans le cadre du projet de déploiement de **120** bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Var, mises à disposition des utilisateurs de véhicules électriques, piloté par le SYMIELECVAR (déjà 19 bornes de recharge accessibles).
Le Syndicat prend en charge **la gestion du Réseau Mouv'Elec Var :**
- construction et mise en service,
- maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée,
- supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs,
- paiement des charges par les usagers.

Information et accès à la recharge :
Par téléphone : Hotline technique et commerciale : 0 970 830 213
Par Internet : http://www.mouvelecvar.orios-infos.com

VAR INFO Énergie Bulletin d'information du SYMIELECVAR. Directeur de publication : Guy MENUT. Rédacteur en chef : Philippe ICKE. Rédactrice : Ly NGUYEN. Imprimerie: Repro Systèmes - Centre commercial Arcadia – 83720 Trans en Provence. N° IP 05/25. Dépôt légal en cours. **ISSN 1960--7385.**

POINT PRESSE

BRIGNOLES

Des bornes de recharge électriques en centre-ville

Mouv'ElecVar, le réseau de bornes de rechargement pour véhicules électriques déployé par le Syndicat mixte d'électricité (Symiélec) des communes du Var, prend place en centre-ville de Brignoles sur le parking du Général de Gaulle et sur celui du Palais de justice.

Ces deux points de charge pour les véhicules électriques renforcent un réseau qui compte, à ce jour, près de 120 bornes sur l'ensemble du département.

Le réseau est compatible, pour les porteurs de carte d'abonné, avec les réseaux de prise de recharge en place sur d'autres départements (1). Ces bornes sont également accessibles à tout autre utilisateur non abonné qui réglera sa consommation soit par paiement internet, soit par Carte Bleue ou smartphone sans contact.

L'une des dernières bornes de recharge installées par le Symiélec Var se trouve à Cabasse. (Photo J.-P. P.

Les tarifs

Carte d'abonnement Mouv'ElecVar : 12 € par an. Donne accès à l'ensemble des services de réservation de borne, suivi des transactions et des factures etc. Frais de connexion + 1 heure de charge :

2,30 € pour les abonnés de 7 heures à 21 heures. 2 € en dehors de ces heures.

3,30 € pour les non abonnés.

Frais de charge au-delà d'une heure :

Pour les abonnés, la charge coûte 3,83 centimes d'euro par minute.

Gratuite entre 21 heures et 7 heures.

Pour les non abonnés, la charge coûte 5,50 centimes d'euro par minute.

S'abonner & s'informer

www.nouvelecar.sites-info.com

Hotline technique et commerciale : 09.70.83.02.13.

1. Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Isère, Drôme, Haute-Savoie, Saône-et-Loire, Nièvre, Côte-d'O Yonne et Morbihan.

L'info du jour

var-matin Jeudi 27 juillet 2017 | 17

Jacques Freynet élu président du Symielec

Brignoles Les adhérents du Syndicat mixte de l'énergie qui compte 130 communes varoises étaient rassemblés hier pour élire leur nouveau président suite au décès de Guy Menut

Les adhérents du SymielecVar se sont réunis au siège de l'organisme à Nicopolis. (Photo V. Tillet)

Hier matin au siège de Nicopolis pour une réunion de comité, le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var (Symielec Var) avait la lourde tâche d'élire un nouveau président suite au décès de Guy Menut le 7 juillet dernier. Pris de 80 communes sur les 130 adhérentes étaient représentées. Un seul candidat s'était présenté pour le poste : Jacques Freynet, maire, premier vice-président délégué du syndicat, a été élu à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

De nouvelles nominations

Ancien agent ERDF, Jacques Freynet était premier vice-président du Symielec Var depuis 2008. Né à Saint-Maximin, il est actuellement 3e adjoint au maire Christine Lanfranchi-Dorgal. Suite à son élection, le nouveau président a proposé la nomination de Michel Ollagnier, adjoint au maire d'Ollioules, au poste de premier vice-président. Une décision à nouveau approuvée à l'unanimité. Michel Arnoult, Richard Tydgat et Joseph Fournier rejoignent pour leur part les vice-présidents de l'organisme.

Prolonger l'action du syndicat

Après une minute de silence en hommage à Guy Menut, Jacques Freynet a prononcé quelques mots en souvenir de l'ancien président : « La solidarité est indéniable à Guy Menut pour son action à la tête du Symielec Var. Avant d'ajouter : « Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée dans la poursuite de notre action ». Jacques Freynet retient poursuivre les missions d'accompagnement du territoire couvert par le syndicat, qui comptait 600 000 habitants. Avec les travaux de construction du réseau de prise de recharge pour les véhicules électriques qui ont débuté. 120 bornes connectées permettront de se diriger vers les points de recharge du département. La fin de ces chantiers est prévue pour juin 2018 avec le président, qui rappelle qu'il faudra participer en ses demandes pour communes pour l'intérêt de ces installations ».

Le syndicat continuera également d'assurer la mutualisation des achats d'énergie pour plus de 70 de ses communes adhérentes. Autre mission à prolonger, la mise en conformité en ce bagage des lignes électriques, afin de préserver le réseau et le paysage. Enfin un projet de production photovoltaïque sur des bâtiments communaux est à l'étude, concernant 31 bâtiments. Des questions qui seront abordées lors du prochain forum du Symielec Var à Brignoles le 21 septembre prochain.

VICTOR TILLET

Questions à

Jacques Freynet, président du SymielecVar

« Une vraie fierté de lui succéder »

Que représente cette élection ?

Je vais prendre la suite d'un homme qui a œuvré pour notre collectivité depuis mars 2003 à la tête du SymielecVar, dont il est à l'origine. J'ai beaucoup de respect pour ce qu'a accompli Guy Menut. Aujourd'hui, c'est une grande tâche et une vraie fierté de lui succéder. Il nous appartient de faire perdurer l'action du syndicat dans le temps.

Quels sont les projets à venir pour le syndicat ?

Nous avons défini notre ligne de conduite selon trois axes prioritaires. D'abord garder notre service de qualité et de proximité auprès de nos communes. C'est aussi continuer de participer à l'aménagement de notre territoire, que nous avons entrepris avec les bornes pour les véhicules électriques. Enfin c'est d'intégrer totalement dans le plan de mission de l'environnement. Nous sommes surtout des importateurs d'énergie ici, dans il faut développer une consommation plus intelligente. Et nous avons aussi des projets de panneaux solaires prévus.

Qu'en est-il de l'arrivée de nouvelles communes dans le syndicat ?

Au 1er septembre, sept communes nous rejoindront : Artigues, Châteauvallon, Cavalaire, Figanières, Barjemon, Callas et Montferrat. Cela portera leur nombre à 137. C'est une nouvelle qui prouve que le syndicat est apprécié.

La mobilité électrique

Les voitures propres et les vélos à assistance électrique séduisent de plus en plus d'usagers, incités à franchir le pas par des aides financières. Des usagers et professionnels varois témoignent.

C'est un bonheur à conduire. Elle ne vibre pas, elle ne fait pas de bruit. Et on ne pense plus à le pompe à ess ence. » Les propriétaires de voitures électriques en sont les meilleurs promoteurs.

Et pourtant, « cela reste un véhicule qui fait peur, même si les mentalités évoluent », constate Marie Castelli, fine observatrice du secteur (lire ci-dessous). La révolution technologique devra se traduire par une révolution culturelle.

Le nombre de véhicules électriques explose en Paca

Passant par les progrès technologiques, les incitations financières (lire page suivante), les préoccupations en matière de santé et d'environnement, et le marketing des constructeurs, le changement serait déjà en train d'opérer. Dans la région Paca, où circuleraient plus de 7 800 véhicules électriques, le nombre d'immatriculations annuelles a été multiplié par quarante, passant de 58 en 2010 à 2 296 en 2015.

Le phénomène pourrait s'amplifier avec l'arrivée annoncée pour cette année d'une vague de véhicules d'occasion, issus de la première génération de voitures et d'utilitaires électriques. « Pour les véhicules thermiques ne seront pas remplacés à moyen terme, tempère Marie Castelli, mais en entrant qu'en 2030, plus de la moitié des ventes seront des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

À plus court terme, les véhicules électriques et hybrides rechargeables pourraient atteindre 5% de parts de marché, contre 1% actuellement.

Le marché des deux-roues subventionné

L'autre résistance, en matière de « mobilité électrique », c'est le vélo à assistance électrique (VAE). Là aussi, les achats sont subventionnés par les pouvoirs publics. Dans le Var, la communauté d'agglomération Toulonnaise (TPM) propose aux habitants de ses douze communes (420 000 habitants) un remboursement partiel (lire page suivante).

En 2016, le nombre de demandes avait augmenté d'un tiers par rapport à l'année précédente, indique l'agglo sur son site internet. Plus de la moitié des bénéficiaires sont des salariés effectuant des trajets domicile-travail. Depuis peu, les Varois qui ne sont pas domiciliés dans l'espace TPM peuvent quant à eux solliciter une aide de l'État (jusqu'au 31 janvier 2018).

Une aubaine pour les marchands de cycles qui ont fait de la place dans leurs rayons quand d'autres boutiques se sont spécialisées dans le tout électrique.

ERIC MARMOTTANS
emarmottans@varmatin.fr

Centre Var

var-matin
Vendredi 22 septembre 2017 | 4

Le premier salon Smart énergie lancé à pleine puissance

Brignoles Une trentaine d'exposants ont été réunis, hier, au parc des expositions, par le Symielec Var, qui permettait ainsi aux décideurs locaux de découvrir des équipements innovants

Ambiance détendue mais sérieuse, dans les allées du hall sud-est du parc des expositions du Valtès. Là, où ce jeudi, le Syndicat mixte d'électricité (Symielec) du Var avait convié les chefs d'entreprise et élus locaux à venir « bénéficier des solutions innovantes proposées par vingt-sept exposants.

Parmi ces derniers, outre les partenaires habituels (chambres de commerce et d'industrie, distributeurs d'énergie Enedis et GRDF, etc), on trouvait de nombreux spécialistes des équipements d'éclairage public, des bureaux d'études au service des collectivités, des entreprises de travaux publics, d'entretien des réseaux et d'étude des terrains.

Les maires en force

Articulé autour de trois tables rondes (véhicules « verts », contrôles juridiques dans le cadre de l'éclairage public, rénovation des parcs d'éclairage), le programme de la journée a manifestement attiré l'attention des élus locaux.

On a notamment vu les maires, qui sont rares en semaine, à la visite officielle des stands, menée par Philippe Icke, directeur du Symielec, aux côtés de Jean-Pierre Véran, président sortant de l'Association des maires de France, d'André Guiol, président sortant de l'association des maires ruraux [1].

Le Symielec peut d'ores et déjà préparer la prochaine édition de son salon : le concept semble bien passé.

GUILLAUME JANET
gjanet@varmatin.com

1. Élu de Saint-Maximin, président du syndicat mixte de l'aéroport de Toulon-Hyères, ancien président de la communauté d'agglomération Provence verte et le conseil général du Var, de la Haute-Provence, maire de Brignoles, André Carusa.

Vingt-sept exposants ont présenté leurs services et produits.

Le sous-préfet Carava (au centre), aux côtés des élus.

Exposition de véhicules roulant au gaz ou à l'électricité.

Les véhicules électriques ont leurs bornes de recharge

Lundi, le maire Patrick Martinelli a réceptionné la fin des travaux d'installation des deux bornes de recharge pour les véhicules électriques installées par le Syndicat mixte d'électricité du Var (Symielec). Placées allée Gambetta et au parking Jean-Jaurès, les bornes sont opérationnelles : « *Chaque borne est équipée de deux points de charge permettant le branchement de deux véhicules (vélo ou voiture). Le chargement s'effectuera au moyen d'un badge avec abonnement ou par un système de paiement sans contact carte bleue ou smartphone* », explique le directeur du Symelec Var Philippe Icke.

Patrick Martinelli (à droite ci-dessus) aux côtés du directeur du Symielec Var Philippe Icke a réceptionné les deux bornes de recharge électrique. (Photo C. P.)

Politique environnementale

Chaque borne a coûté 12 000 euros HT pris en charge à hauteur de 50 % par l'agence de l'énergie Ademe et de 10 % par le Symielec.

L'entretien annuel s'élève à 700 euros. 200 euros restent à la charge de la commune. Ces bornes s'inscrivent dans le cadre du projet de déploiement de 120 bornes dans le Var. De son côté le maire a accueilli ces installations avec enthousiasme : « *Ce projet s'inscrit dans notre politique environnementale. Nous espérons que ces bornes motiveront les administrés à acheter un véhicule électrique. Nous envisageons d'en équiper les services techniques* ».

C. P.

Savoir+

Combien ça coûte ? Carte d'abonnement 12 euros/an. Frais de connexion + 1 h de recharge 2,30 euros pour les abonnés de 7 h à 21 h, 2 euros en dehors de ces horaires, 3,30 euros pour les non-abonnés. Frais de charge au-delà d'1h : 3,83 centimes d'euros/minute pour les abonnés (gratuit entre 21 h et 7 h) et 5,50 cts pour les non-abonnés.

Rue des Lauriers
Pôle d'activités NICOPOLIS
83170 BRIGNOLES
tél. 04 94 37 28 11
fax 04 94 37 28 10
contact@symielecvar.fr

www.symielecvar.fr

Scannez ce QR Code pour accéder
au site internet du Symielec Var.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Téléchargez une application de lecture de flash code sur internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre smartphone ou de votre tablette tactile.

CONCEPTION/IMPRESSION : **Repro Systèmes** - 04 94 70 87 27 - repro-systems@wanadoo.fr